

Stratégie nationale de  
prévention et de  
protection de l'enfance

# Enquête sur les pratiques de participation collective des enfants dans les établissements de protection de l'enfance



## Sommaire

Redynamiser les conseils de vie sociale : présentation de la démarche.....	p. 3
Les résultats de l'enquête en synthèse.....	p. 4
La suite des travaux.....	p. 14
Annexe : résultats complets de l'enquête.....	p.15

# Redynamiser les Conseils de vie sociale

## Présentation de la démarche

### Donner aux enfants les moyens d'agir et garantir leurs droits

La Stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance 2020-2022 porte un engagement relatif au renforcement du pouvoir d'agir des enfants protégés et de leurs familles, et au respect de leurs droits.

Cet engagement se décline en un axe relatif à la participation des enfants à l'ensemble des temps et instances d'élaboration et de décision les concernant, et à tous niveaux (parcours individuel, établissement d'accueil, gouvernance départementale et nationale)

En France, ce principe de participation des personnes accompagnées est inscrit en particulier dans la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale. A l'échelle des établissements d'accueil, elle crée notamment les conseils de vie sociale (CVS), obligatoires dans tous les établissements sociaux et médico-sociaux. Toutefois, cet outil de participation à la vie des établissements apparaît aujourd'hui encore inégalement mis en œuvre.

La Stratégie de prévention et de protection de l'enfance prévoit de réaliser une cartographie des bonnes expériences menées dans les Conseils de vie sociale afin d'inspirer et d'appuyer les établissements qui n'auraient pas encore mis en place ces instances.

### Une démarche en deux temps, conduite avec des jeunes concernés

La démarche est conduite par un groupe de travail composé de jeunes résidant dans différentes régions, et ayant été accueillis dans des établissements de protection de l'enfance par le passé. L'Agence nouvelle des solidarités actives ([www.solidarites-actives.com](http://www.solidarites-actives.com)) accompagne les travaux du groupe.

Afin d'identifier des pratiques favorisant la participation collective dans les établissements d'accueil, la démarche repose sur :

- Un questionnaire diffusé aux structures d'accueil via les conseils départementaux ainsi que des fédérations et associations de protection de l'enfance
- Des entretiens conduits auprès d'une dizaine d'établissements afin d'échanger de manière plus approfondie sur les conseils de vie sociale et plus largement sur la participation collective au sein des structures avec les cadres, les éducateurs et éducatrices, mais aussi les personnes accueillies

Les résultats de l'enquête sont partagés dans le présent document. Les bonnes pratiques recensées à travers le questionnaire et les entretiens feront l'objet d'un guide à part entière qui sera diffusé au cours du premier trimestre de l'année 2021.

Vos contacts à l'Agence nouvelle des solidarités actives :  
Marguerite BERGES - [marguerite.berges@solidarites-actives.com](mailto:marguerite.berges@solidarites-actives.com)  
Alexandra ANDRES - [alexandra.andres@solidarites-actives.com](mailto:alexandra.andres@solidarites-actives.com)

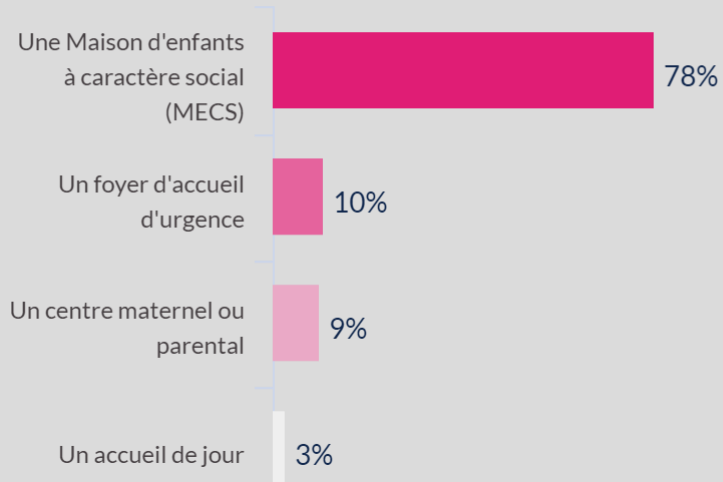
# 236 structures participantes soit 12% des établissements de protection de l'enfance\*

Grâce aux relais associatifs et institutionnels mobilisés, **236 structures ont répondu à cette enquête**. Une très large majorité d'entre elles sont des MECS (184 structures, soit 14% de l'ensemble des MECS recensées sur le territoire français en 2018 en France d'après la DREES). Sont également dénombrés parmi les répondants 24 foyers d'accueil d'urgence (soit 10% de l'ensemble des foyers de l'enfance de France en 2018 d'après la DREES), 22 centres maternels ou parentaux, et 6 accueils de jour.

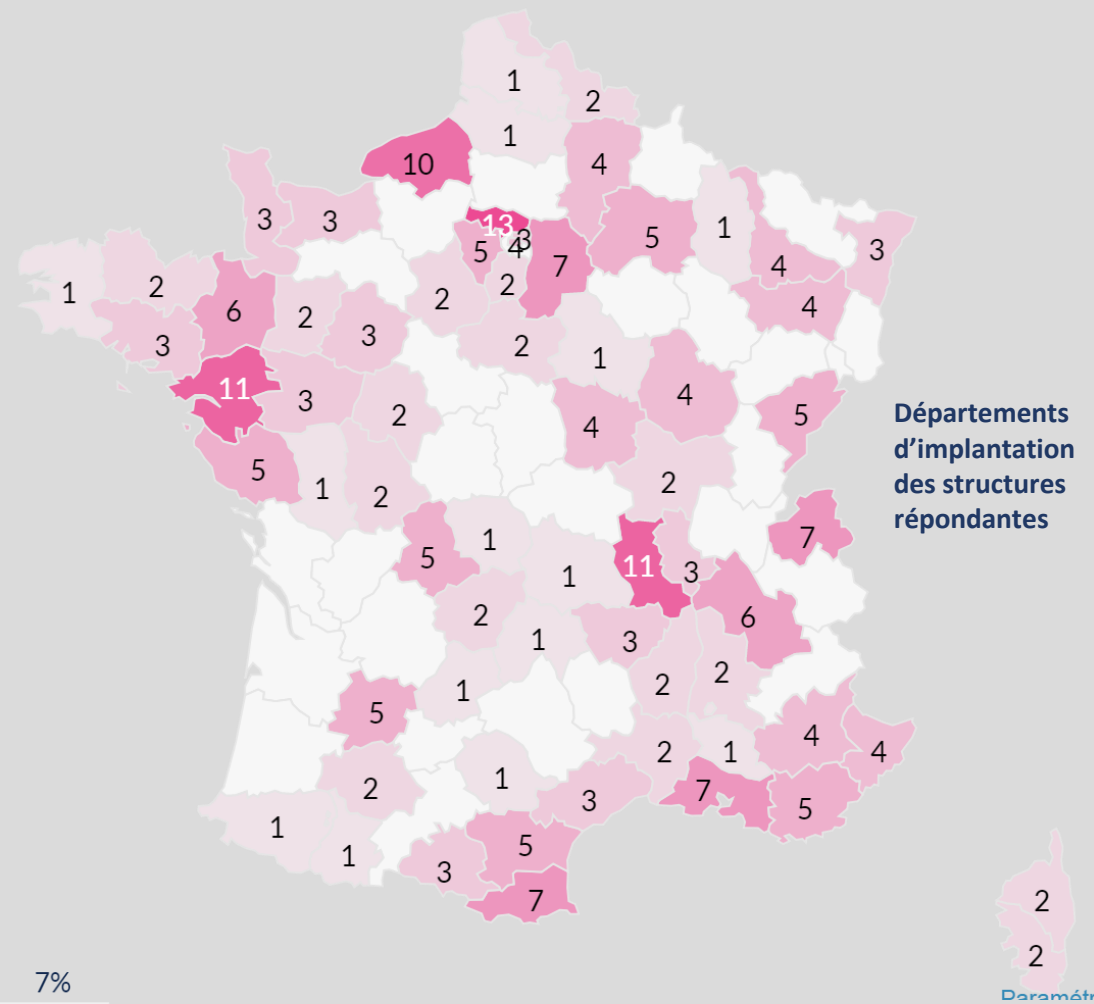
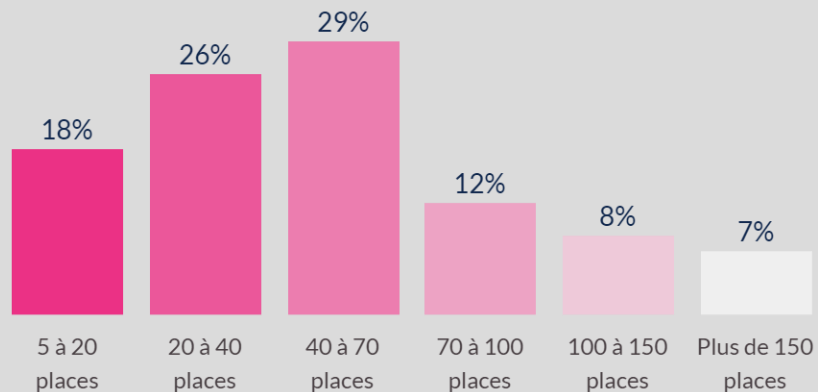
Les capacités d'accueil des structures répondantes sont très variées. Cette diversité de structures a permis de mettre en lumière des dynamiques, organisations d'équipes et outils différents concernant la participation collective des enfants.

Ces établissements sont implantés dans près de **70 départements différents**.

Type de structures ayant répondu au questionnaire



Capacité d'accueil des structures



\* Hors pouponnières, d'après la DREES, L'aide et l'action sociale en France, édition 2020

# Des conseils de vie sociale inexistants dans un établissement sur deux

## Des CVS non effectifs dans la moitié des structures

**100 structures répondantes, soit 42% de l'ensemble, n'ont pas de CVS.** En parallèle, 8% des structures déclarent que le CVS existe en théorie seulement, c'est-à-dire que celui-ci ne se réunit plus ou ne s'est en réalité jamais réuni. Ce sont ainsi 50% des établissements qui n'ont en réalité pas de CVS. Cette part varie en fonction du type d'établissements : elle est de 47% pour les MECS et de 79% pour les foyers d'accueil d'urgence. Cette différence, à relativiser au regard du faible nombre de répondants (24 foyers d'accueil d'urgence), est justifiée par les structures d'accueil d'urgence en partie par les courtes durées d'accueil des enfants.

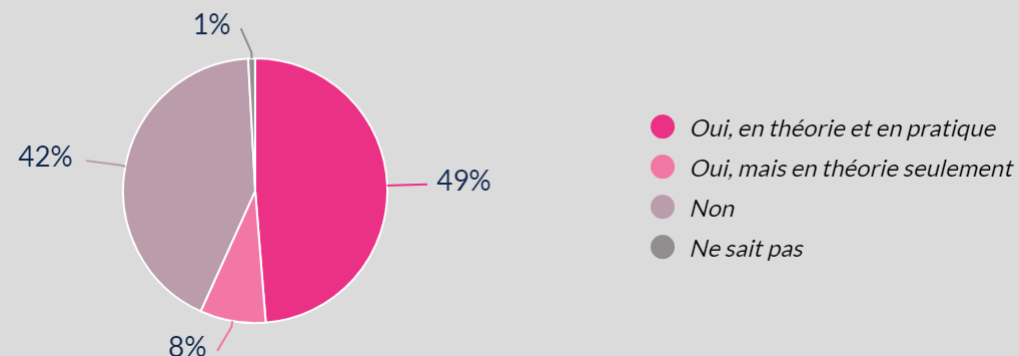
## Des facteurs structurels mis en avant par les établissements

Parmi les structures ayant un CVS, 57% ont mis en place cette instance il y a plus de 5 ans (et parmi elles, près d'un tiers il y a plus de 10 ans). A l'inverse, 21% ont créé leur CVS il y a moins de 3 ans. Obligatoire depuis 2002, cet étalement dans la durée de la mise en place des CVS couplé à la part importante de structures demeurant sans CVS suggère des difficultés qui ne sont pas uniquement temporaires.

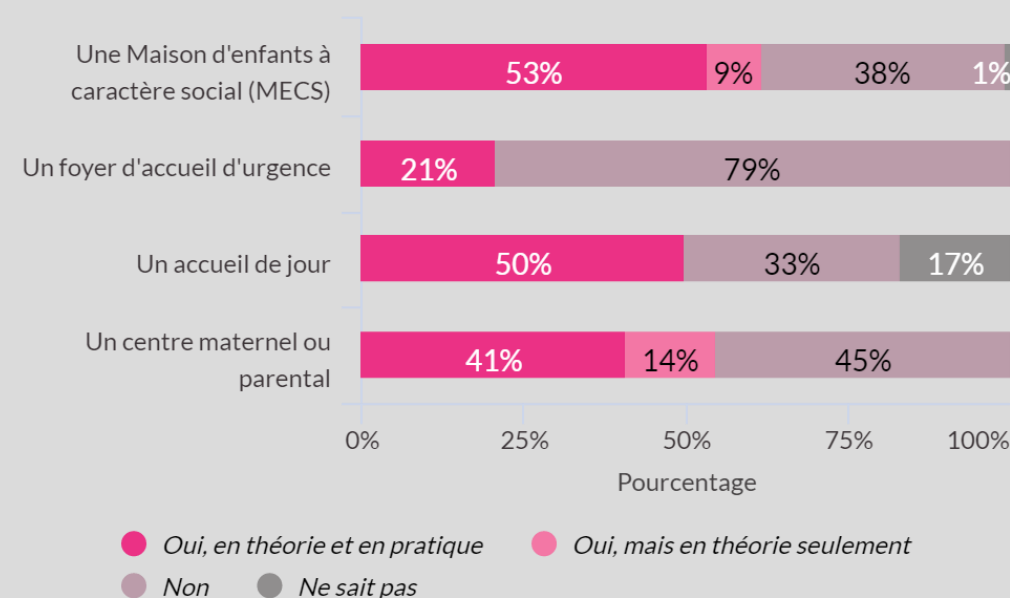
De fait, si 14 établissements évoquent une conjoncture défavorable pour la mise en place de cette instance (réorganisation et/ou postes vacants), une majorité des 119 structures n'ayant pas de CVS mettent en avant des facteurs structurels :

- **Des difficultés liées au cadre contraint de la protection de l'enfance**, ne permettant pas, selon les structures, le libre choix des personnes concernées et ayant par conséquent une réelle incidence sur la participation effective des enfants et des familles (51 structures)
- Liées au premier point, **des difficultés de mobilisation des personnes concernées ne percevant pas l'intérêt de l'instance et de leur présence au sein de celle-ci** (21 structures) - un enjeu particulier concernant la mobilisation des parents avec lesquels les structures sont moins en lien
- **Des enjeux liés à la formalité de l'instance**, peu attractive pour les jeunes, et à un rôle de représentants élus difficile à endosser par les personnes concernées, a fortiori dans des structures avec de courtes durées d'accueil (27 structures)

## Existe-t-il un Conseil de vie sociale (CVS) au sein de votre établissement ?



## Existence d'un conseil de vie sociale (CVS) par type de structures



## Outre les CVS, des espaces collectifs de paroles nombreux et variés

En dehors du CVS, des espaces collectifs d'expression dans près de 90% des structures

**89% des structures ayant répondu à l'enquête déclarent mettre en place un ou plusieurs espaces de participation collective autres que le CVS.** Ces espaces sont principalement des réunions dédiées aux personnes accueillies (94% des structures). Une vingtaine d'établissements évoquent également d'autres outils tels que des questionnaires ou des boîtes à idées/questions dont la dimension collective peut toutefois être interrogée si cette parole individuelle écrite n'est pas ensuite portée au sein d'un groupe.

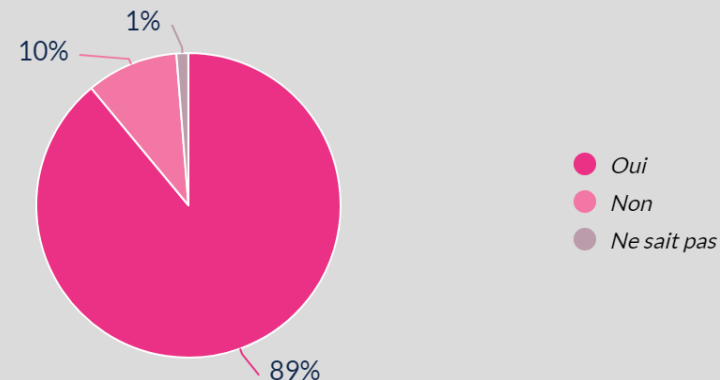
**Seulement 9 structures sur 236 déclarent n'avoir ni CVS ni aucun autre espace de participation collective.**

### Des instances plus souples favorisées

Alors que seulement 49% des structures ont un CVS, près de 90% mettent en place d'autres espaces de participation collective. Cet écart important vient interroger :

- **Les freins à la participation perçus comme inhérents au CVS** : mettre en place un CVS implique de respecter un certain nombre d'obligations et rend ainsi l'instance plus contraignante qu'un autre espace. 20% des structures n'ayant pas de CVS déclarent ainsi préférer mettre en place une instance plus souple. Evoqués précédemment, les principaux freins propres au cadre légal et réglementaire des CVS sont la présence des parents dans les participants, une fonction de représentant élu à assumer pour les personnes concernées et à accompagner pour les équipes, un cadre a priori formel en présence de la direction et des administrateurs de l'établissement.
- **La définition de la participation** : la formalité de ce cadre est liée aux missions du CVS dont les membres doivent donner leur avis et émettre des propositions sur tout sujet concernant le fonctionnement de l'établissement. Le CVS est une instance de décisions, que cette formalité tente de garantir. Les espaces de paroles autres que les CVS ne sont généralement pas définis par les structures répondantes comme des lieux de décisions mais davantage comme des lieux d'information, d'expression et de régulation des tensions entre personnes accueillies. C'est ainsi la définition de la participation que porte l'établissement qui est interrogée, entre partage d'informations avec les personnes accueillies et décisions prises par celles-ci.

Outre le CVS, existe-t-il un autre espace d'expression collective dédié à recueillir la parole des personnes accueillies sur leur vie en établissement (réunions collectives, temps d'expression...)?



**Pour les structures ayant un CVS et d'autres espaces de participation collective (réunions résidents, réunions jeunes...), une complémentarité pensée :**

- Des CVS comme instances de traitement des demandes et de décisions, et des réunions autres avec les résidents permettant d'informer « *Le CVS traite les questions majeures en lien avec l'ensemble de l'établissement. Les réunions hebdomadaires des unités permettent de répondre aux questions et aux demandes des enfants liées au quotidien et d'informer les enfants sur les changements opérés* »
- Des sujets abordés différents : « *Le CVS a pour objet la structure dans sa globalité, la vie dans l'établissement... les réunions hebdomadaires traitent de sujets plus précis et à l'échelle d'un petit lieu de vie, comme de difficultés au sein d'un appartement, d'organiser les différentes tâches, de débattre d'un sujet* »
- Des réunions avec l'ensemble des résidents comme instances préparatoires aux CVS « *Les réunions d'unité permettent de recueillir l'avis, les attentes, les besoins, les questions des jeunes et de confier les messages aux représentants des jeunes au CVS* ».

# Pour les CVS, trouver des représentants des résidents et les accompagner

Des candidats aux élections dans les structures où le CVS est bien identifié par les personnes accueillies

Les CVS se distinguent des autres espaces d'expression dans les établissements notamment par **la présence de représentants élus par les personnes accueillies**. Les autres espaces d'expression recensés dans l'enquête sont majoritairement des espaces où toutes les personnes accueillies peuvent se rendre. Exposé précédemment, les difficultés à mobiliser les personnes concernées dans ce rôle de représentation d'un collectif est l'un des motifs avancés par les structures n'ayant pas de CVS. Outre ces structures, 27% des établissements ayant un CVS ont rencontré des difficultés pour trouver des candidats à cette fonction de représentant.

65% des structures ayant un CVS ne rencontrent pas ces difficultés. Selon elles, des personnes accueillies se mobilisent car **le CVS est une instance connue** dans l'établissement (34 structures) et qu'il est **associé à des avancées concrètes** (20 structures).

Ce travail d'information autour du CVS et de ses décisions est effectué par les équipes des établissements. Les équipes donnent également des informations plus précises relatives au rôle que doit remplir un représentant élu (dans 48% des établissements ayant un CVS), et accompagnent les représentants élus via des temps de préparation (77% des établissements ayant un CVS).

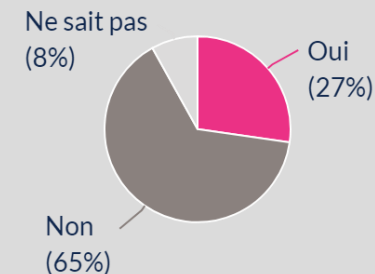
## La difficile représentation des parents

**La présence des familles ou représentants légaux des personnes accueillies dans les CVS est un grand défi pour les établissements de protection de l'enfance.** Pour 35 structures, l'absence des parents (notamment dans le cas de l'accueil de mineurs non accompagnés) ou leur absence d'adhésion à la démarche et à la l'instance conduit à la non tenue du CVS.

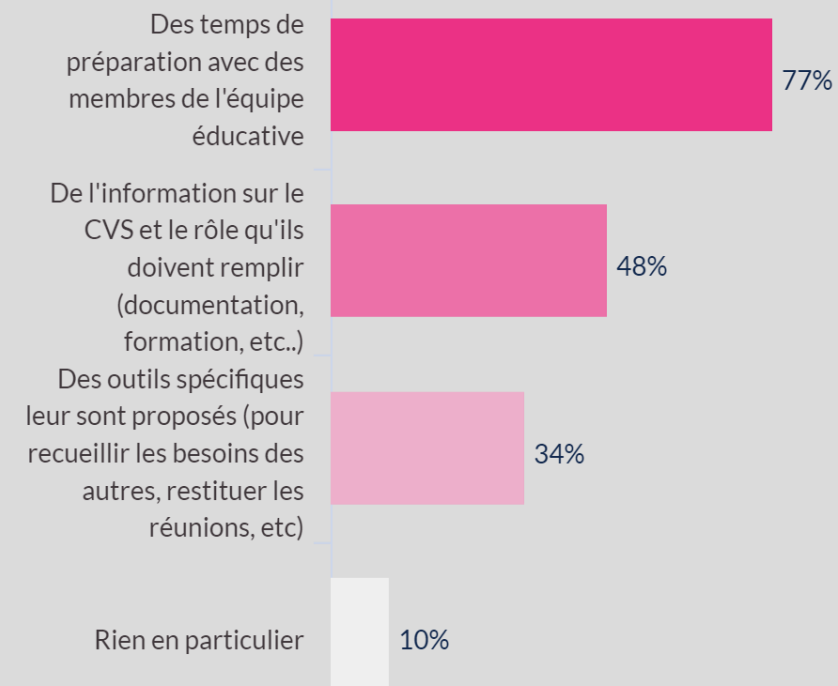
« Le CVS n'est pas adapté aux MECS, les parents ne sont pas volontaires pour ce type de rencontre dans la mesure où dans la plupart des cas les mesures de placement sont contraintes. » - le/la responsable d'une MECS

**L'absence des parents n'empêche pas certaines structures de mettre en place un CVS.** Plusieurs tentent tout de même d'associer les parents à cette instance, en leur faisant parvenir en amont un questionnaire les interrogeant sur les points à l'ordre du jour. Une trentaine de structures organisent également des réunions ou cafés dédiés aux parents afin de davantage les associer à la vie de la structure.

Avez-vous eu des difficultés à trouver des candidats pour siéger au CVS ? (pour les structures ayant un CVS)

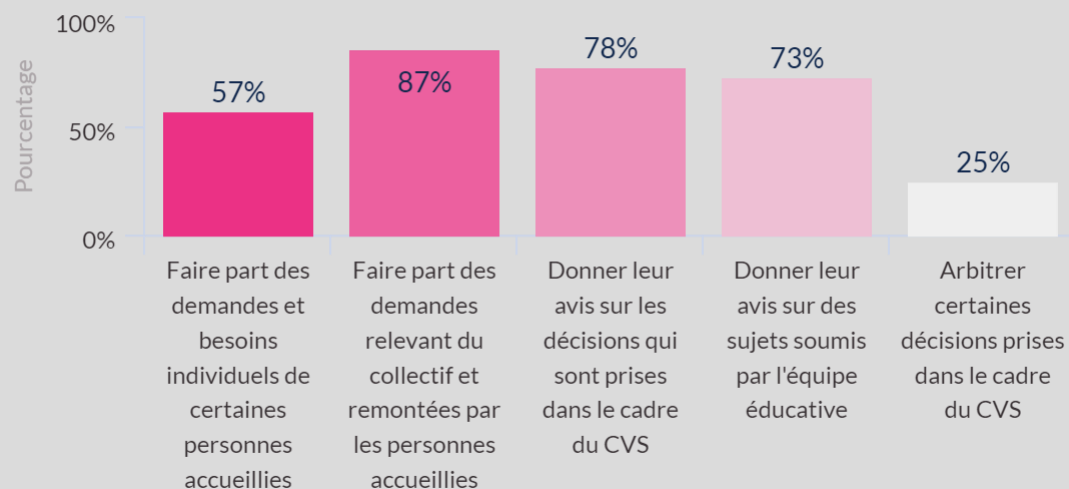


Comment les représentants des personnes accueillies sont-ils accompagnés dans cette fonction de représentation de leurs pairs ?

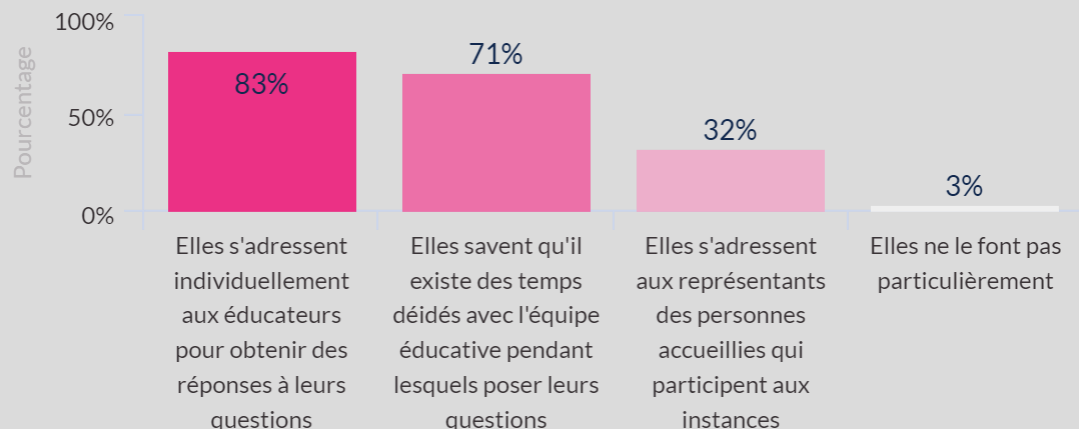


## Des représentants élus dont le rôle s'étend peu au-delà du cadre strict des réunions du CVS

Que est le rôle des personnes accueillies participant aux réunions du CVS ?



Comment les personnes accueillies font-elles généralement pour faire remonter leurs préoccupations / idées / besoins à l'équipe concernant le fonctionnement de la structure ?



Lors des réunions du CVS, un rôle de partage des besoins du collectif et de décision

Dans 84% des structures ayant un CVS, les représentants élus partagent les besoins et demandes émanant des personnes accueillies lors des réunions de cette instance. Ils se font ainsi les portes paroles du collectif face à la direction et aux administrateurs de l'établissement.

Dans 76% des structures ayant un CVS, il est également attendu des représentants élus de se positionner sur les sujets discutés et **d'émettre ainsi un avis au même titre que les autres parties prenantes** afin d'aboutir à une décision. Plus rares sont les structures où les représentants élus endossent seuls un rôle d'arbitre des décisions (25%).

Des représentants peu identifiés comme relais auprès des personnes accueillies en amont et après les réunions

**Dans la quasi-totalité des structures dotées d'un CVS, les décisions prises dans le cadre de ces instances sont communiquées aux personnes accueillies.** Cette communication est écrite dans 44% des structures (panneaux d'affiche, mails...). Mais elle fait également l'objet d'échanges oraux avec les membres de l'équipe éducative (48% des structures) et/ou avec les représentants élus (37% des structures).

**Porter les besoins et propositions des autres personnes accueillies dans le cadre des réunions du CVS suppose pour les représentants élus de pouvoir les recenser.** Pour faire part de leurs préoccupations et de leurs idées, les personnes accueillies s'adressent d'après les établissements en priorité individuellement aux éducateurs (83% des structures). Seulement 32% des structures répondantes estiment que les personnes accueillies s'adressent directement à leurs représentants élus. Ces résultats questionnent la capacité réelle des représentants élus à faire part des besoins et idées du collectif mais également la manière dont les membres de l'équipe éducative s'en font ou non le relai lorsqu'ils sont présents au CVS.



## Des canaux variés pour partager besoins et idées mais des outils encore à consolider

### Une expression orale des besoins et idées auprès de l'équipe éducative

Comme exposé précédemment, l'expression des besoins et propositions des personnes accueillies se fait principalement oralement et en présence de l'équipe éducative.

2 formes principales sont identifiées :

- Des échanges bilatéraux entre une personne accueillie et un membre de l'équipe éducative (83% des structures)
- Des échanges collectifs dans le cadre des réunions collectives autres que les réunions du CVS (et présentes pour rappel dans 89% des structures)

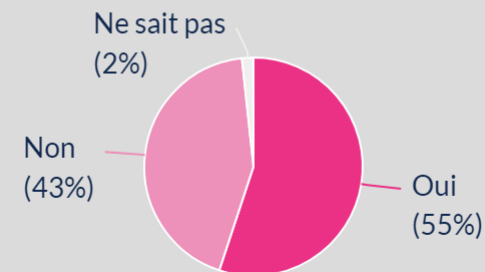
43% des structures n'ont pas d'outils ou de supports particuliers pour favoriser cette expression orale.

### Des outils développés dans la moitié des établissements

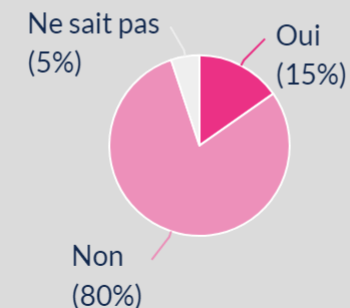
**55% des établissements disposent d'outils visant à favoriser la remontée des besoins ou idées de la part des personnes accueillies.** Ces outils sont principalement des questionnaires, des boîtes à idées disposées dans les structures, ou encore des cahiers de remarques ou questions. Toutefois, nombreuses sont les structures répondantes précisant que ces outils sont peu mobilisés.

Plus rares sont les établissements (15% de l'ensemble des répondants) déployant des outils destinés à des publics pouvant rencontrer plus de difficultés à s'exprimer oralement comme des jeunes enfants, des personnes en situation de handicap ou encore des jeunes allophones. Quelques initiatives sont à souligner comme la mobilisation d'interprètes, l'utilisation de documents et supports faciles à lire et à comprendre, ou encore des travaux avec des graphistes pour adapter les supports aux plus jeunes.

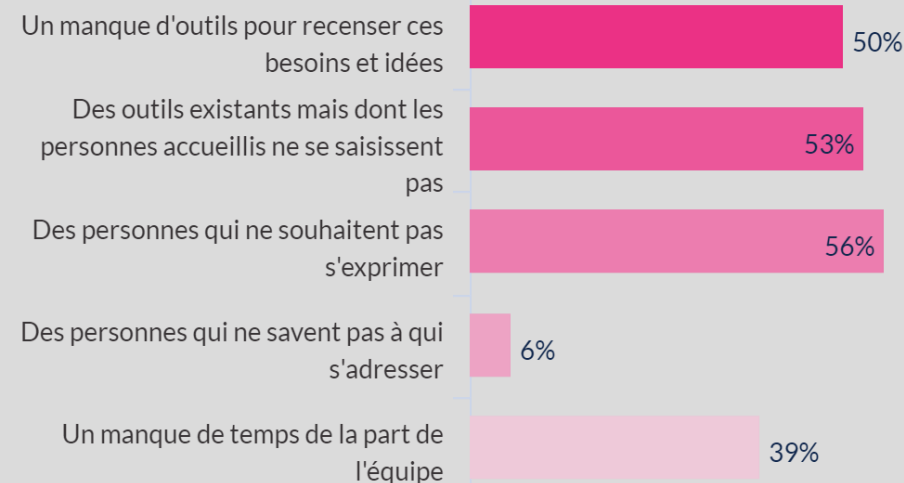
Disposez-vous d'outils particuliers pour cette remontée de besoins ou d'idées ?



Rencontrez-vous des difficultés dans le recensement des besoins et idées concernant la vie collective au sein de la structure ?



Quelles sont ces difficultés ?



# Des freins à la mobilisation pourtant essentielle des équipes

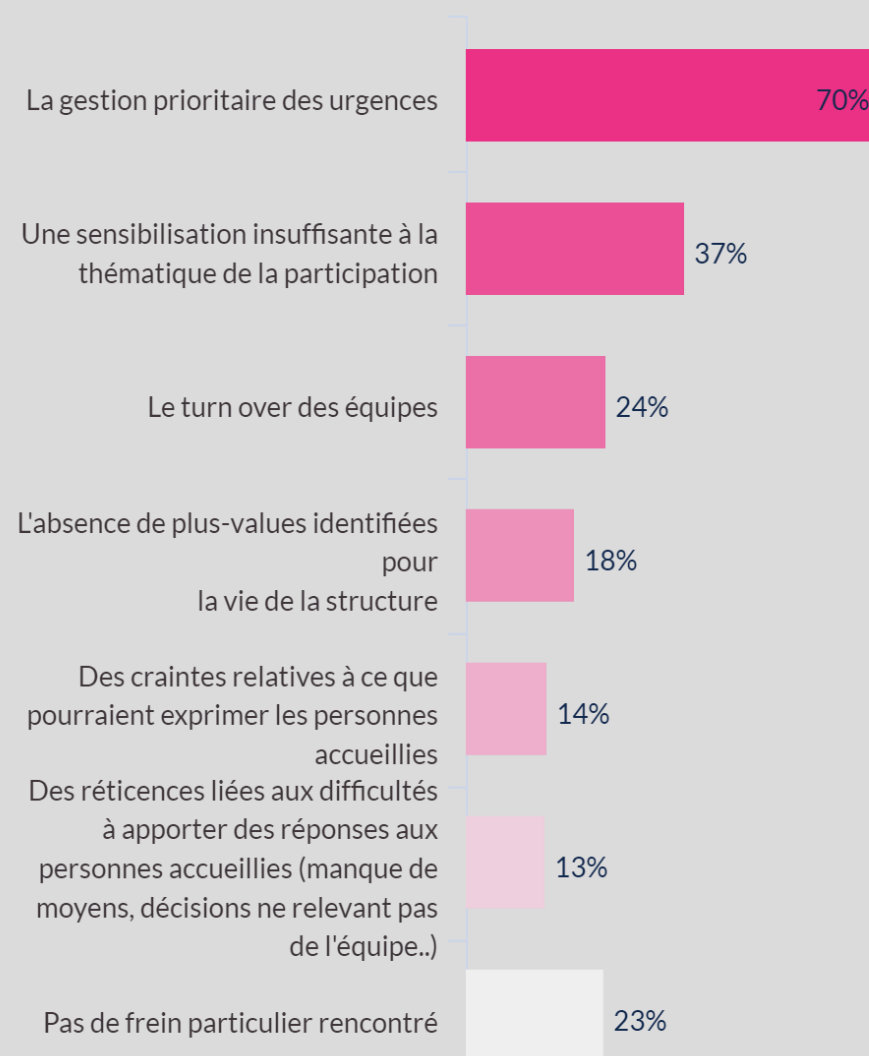
Premiers interlocuteurs des personnes accueillies pour faire remonter leurs besoins et suggestions, souvent organisateurs et animateurs des réunions collectives, parties prenantes des réunions du CVS, **les membres de l'équipe éducative sont essentiels à la dynamique de participation collective au sein des établissements.**

Dans 79% des structures, au moins une personne de l'équipe est ainsi plus particulièrement en charge du suivi et de la mise en œuvre du CVS et/ou des autres réunions de participation collective. Dans 23% des structures, l'attribution de ce rôle varie en fonction des disponibilités de chacun. Dans 56% des structures des personnes endossent ce rôle de manière plus pérenne, qu'elles se soient portées volontaires ou qu'elles aient été désignées.

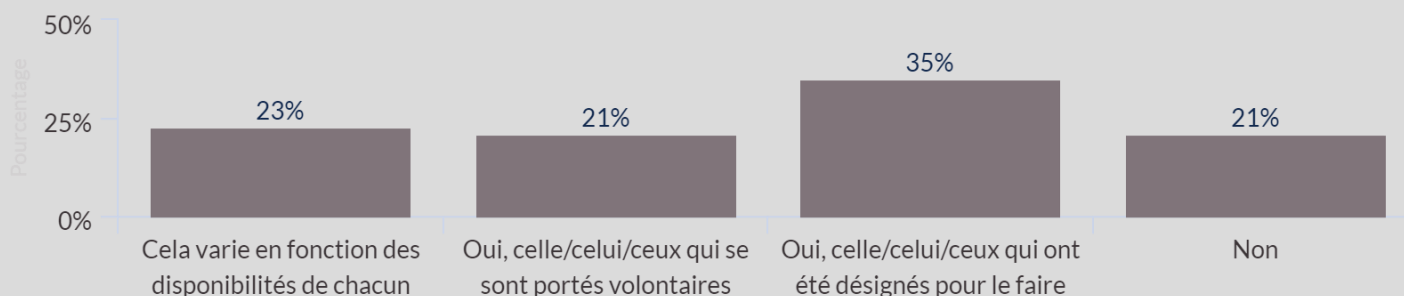
Seulement 23% des établissements n'identifient pas de frein particulier à la mobilisation des équipes concernant la participation collective des personnes accueillies. La principale difficulté est **la gestion des urgences** qui peut prendre le pas sur l'organisation et l'animation des espaces de participation collective, et ce malgré la désignation au sein de l'équipe de personnes qui en ont la charge.

Quelques craintes relatives à ce qui pourrait émerger de l'expression des personnes accueillies mais également de l'incapacité des équipes à pouvoir apporter des réponses satisfaisantes aux demandes sont également recensées. Plus globalement, c'est une sensibilisation insuffisante des équipes à la thématique de la participation qui est pointée (37% des structures)

## Quels sont selon vous les principaux freins à la mobilisation de l'équipe sur la participation collective des personnes accueillies au sein de la structure ?



## Y a-t-il au sein de votre équipe quelqu'un en charge du suivi et de la mise en oeuvre du CVS / autres réunions de participation collective ?



## Des plus values liées à la participation collective identifiées pour la structure comme pour l'individu

Sur une échelle de 1 (nul) à 10 (fort), avez-vous l'impression que le CVS et/ou les espaces d'expression collective de votre structure a des effets positifs sur les relations entre l'équipe éducative et les personnes accueillies ?



Sur une échelle de 1 (nul) à 10 (fort), avez-vous l'impression que le CVS et/ou les espaces d'expression collectives de votre structure permet de davantage impliquer les personnes accueillies dans la vie de la structure ?



Sur une échelle de 1 (nul) à 10 (fort) avez-vous l'impression que le CVS et/ou les espaces d'expression collective de votre structure permet de réguler les tensions ?



D'après les 236 structures ayant répondu à l'enquête, la mise en place d'espaces collectif de participation pour les personnes accueillies engendre **des effets positifs pour l'établissement**. Ces espaces permettent aux personnes accueillies d'exprimer des besoins et des demandes, et d'obtenir des réponses de la part de la structure (équipe éducative ou direction). L'obtention de ces réponses et d'explications lorsque la demande ne peut aboutir permet d'améliorer les relations entre l'équipe éducative et les personnes accueillies.

Ces espaces sont aussi un levier pour impliquer davantage les personnes accueillies dans la vie de la structure. Si la plupart d'entre elles se voient imposer une mesure de protection de l'enfance, elles doivent pouvoir émettre leurs préférences et être décisionnaires sur des questions relevant de leur quotidien de prise en charge. Selon plusieurs structures, **cette implication dans la vie de la structure permet de mieux accepter la mesure de protection de l'enfance, y compris pour certains parents**.

« Pour les parents, la participation aux réunions des parents et aux CVS permet d'amoindrir un sentiment de dépossession et de dévalorisation » - un membre de l'équipe éducative d'une MECS

« Les personnes accueillies, en se sentant réellement impliquées, subissent moins leur accueil malgré les décisions judiciaires de placement. Elles se sentent actrices, responsabilisées, contribuant ainsi à une prise de confiance et de maturité » - le/la responsable d'un établissement d'accueil d'urgence

Ces espaces et les décisions qui peuvent en découler permettent également d'améliorer les conditions de prise en charge, celles-ci s'adaptant aux besoins exprimés par les personnes accueillies.

« Nous sommes des professionnels à leur service et il est important de savoir ce qui va bien et ce qui va moins bien afin que nous puissions répondre à leurs questions. Notre mission est de leur proposer un cadre de vie serein, adapté à leurs besoins et ces temps de participation sont justement mis en place pour cela. » - le/la responsable d'une MECS

Enfin, ces espaces permettent aux personnes accueillies et en particulier aux enfants d'évoluer positivement dans leur prise de parole en collectif, dans l'écoute et dans le respect de la parole de l'autre. Ainsi, pour 63 structures répondantes, ces espaces collectifs font partie intégrante des modalités d'accompagnement éducatif.

## Des instances de participation pour les personnes accueillies dont la portée diffère

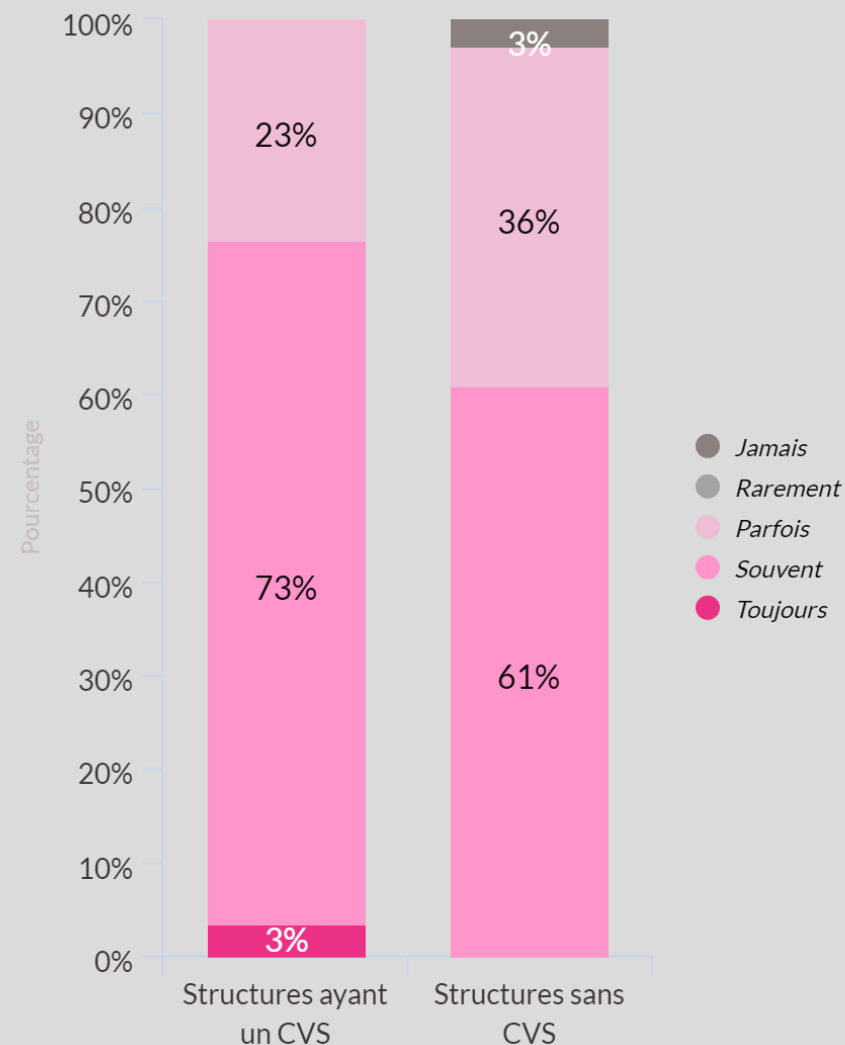
Pour 76% des structures ayant un CVS, les demandes et propositions formulées par les personnes accueillies concernant la vie dans l'établissement sont toujours ou souvent prises en compte et aboutissent à des changements ou projets concrets. Cette part est de 61% pour les structures sans CVS, soit un écart de 15 points.

**Les CVS semblent ainsi davantage favoriser la prise de décisions que les autres espaces collectifs de participation.** Ceci peut s'expliquer par le dialogue direct entre la direction et les personnes accueillies qui s'établit durant ces instances, lors d'un temps formel et dédié, en dehors de la gestion des affaires et urgences quotidiennes. Un autre facteur explicatif est la préparation des réunions des CVS et de leur ordre du jour, avec l'accompagnement des représentants élus par des membres de l'équipe éducative afin qu'ils puissent mieux formuler et porter le jour J les questions et les arguments du collectif.

Les espaces collectifs de participation autres que les CVS sont majoritairement animés par des membres de l'équipe éducative d'après les structures répondantes et n'ont pas d'ordre du jour préparé à l'avance. L'équipe en animation de ces réunions se trouve face des questions ou demandes sur lesquelles elle n'a parfois elle-même pas de marges de manœuvre. Si elles ne sont pas portées à la direction de l'établissement, comme cela peut être le cas dans le cadre d'un CVS, ces demandes peuvent rester sans réponse.

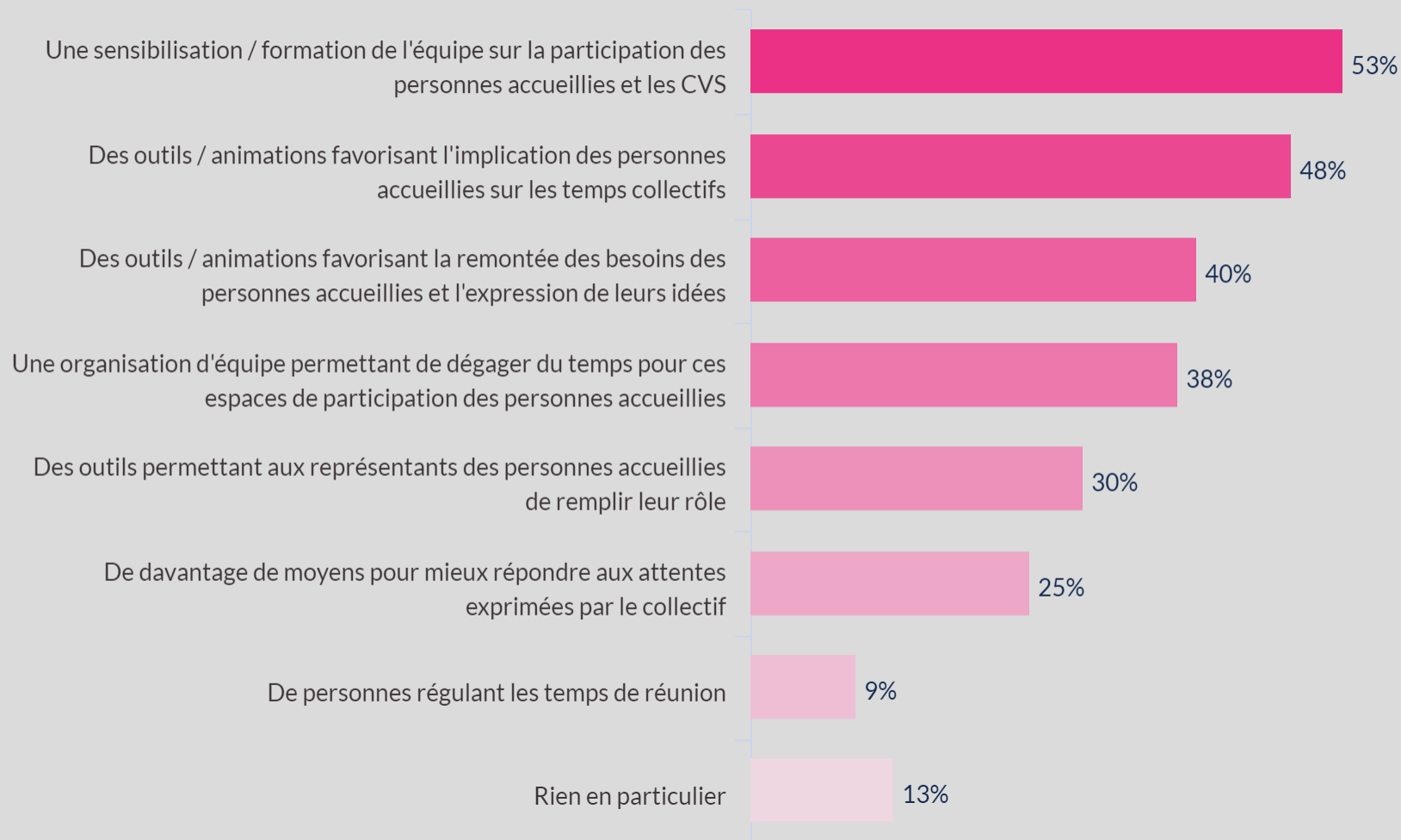
*« La possibilité d'inviter voire d'héberger des copains avait été émise par des jeunes lors d'une réunion d'unité. L'équipe ne pensait pas cela possible et s'y est opposée. Lors du CVS, la direction a estimé que la demande pouvait être légitime et a demandé à l'équipe de définir un cadre qui le rende possible » - le/la responsable d'une MECS*

Les demandes et propositions issues des réunions du CVS ou d'autres réunions collectives aboutissent-elles ?



# Les besoins identifiés pour redynamiser les conseils de vie sociale

De quoi auriez-vous besoin pour améliorer le fonctionnement de votre CVS / pour mettre en place un CVS au sein de votre structure ?



125 structures répondantes estiment qu'une **sensibilisation voire une formation** de l'équipe sur la participation des personnes accueillies et les conseils de vie sociale favoriserait la mise en place de cette instance ou sa pérennisation.

Outre la formation, ce sont également **des outils pratiques** qui pourraient être utiles pour favoriser l'expression des besoins et idées des personnes accueillies et leur implication sur temps collectifs. 70 établissements souhaitent également développer ou renforcer leur accompagnement des représentants élus des personnes accueillies.

Un nombre important d'établissements (90) souhaiterait **organiser leur équipe de manière à sécuriser le bon fonctionnement des espaces de participation** pour les personnes concernées.

## La suite des travaux

Le guide de bonnes pratiques à paraître en 2021 permettra d'illustrer l'ensemble de ces points avec des exemples issus de l'expérience concrète de différents établissements de protection de l'enfance.

Plusieurs axes feront l'objet d'un focus particulier :

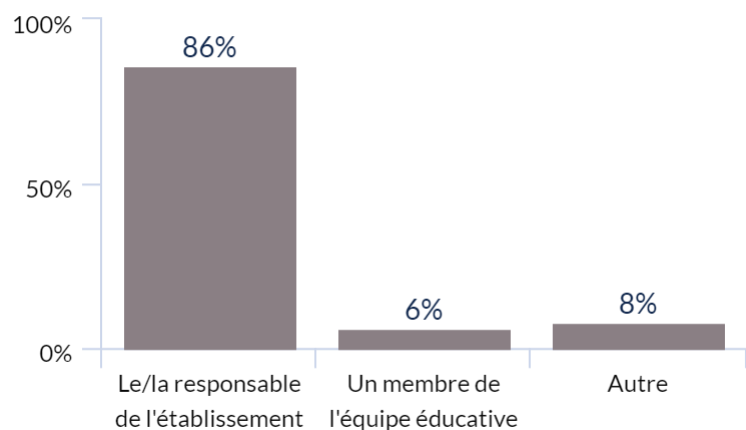
- **Comment passer d'un cadre légal contraint à un outil de participation effectif et adapté à la structure ?**
- **Comment accompagner les personnes accompagnées élus dans leur rôle de représentantes d'un collectif ? Comment favoriser l'existence d'une parole collective des résidents de l'établissement comme prérequis ?**
- **Comment associer au mieux les familles dans les démarches de participation collective des usagers (le conseil de vie sociale notamment) au sein des établissements ?**
- **Quels leviers pour faciliter la mobilisation de l'équipe éducative sur la question de la participation des personnes accompagnées ?**

Outre les bonnes pratiques dont fera état le guide à paraître, ces questions feront également l'objet d'échanges et d'une réflexion coconstruite avec les établissements intéressés courant 2021.

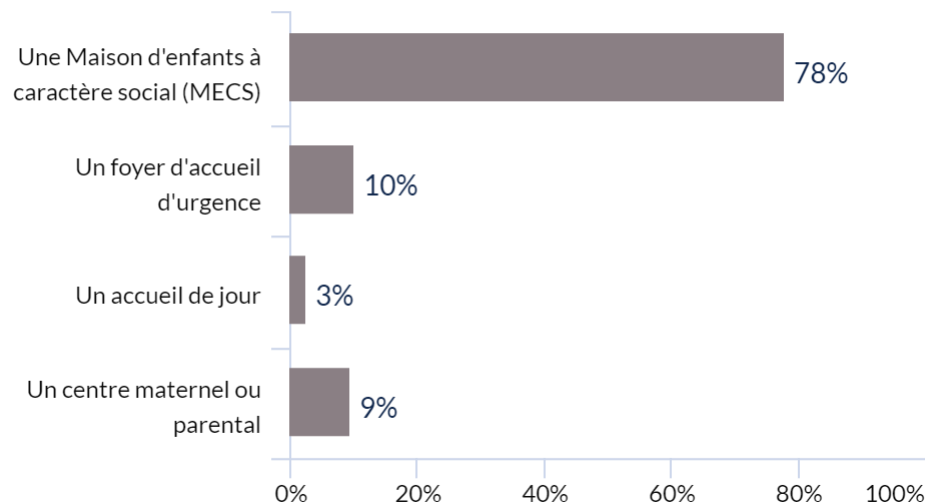
# Annexe : résultats complets de l'enquête

## Profils des répondants

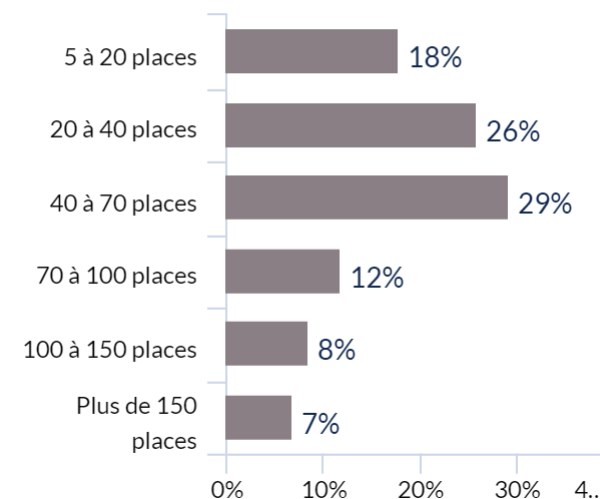
Vous êtes :



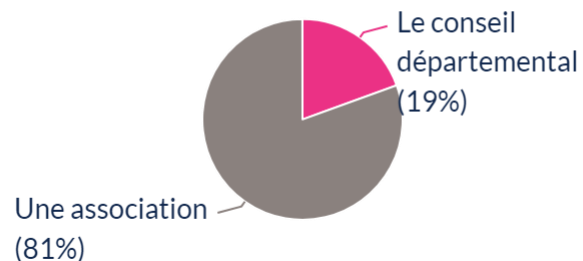
Quel type de structure êtes-vous ?



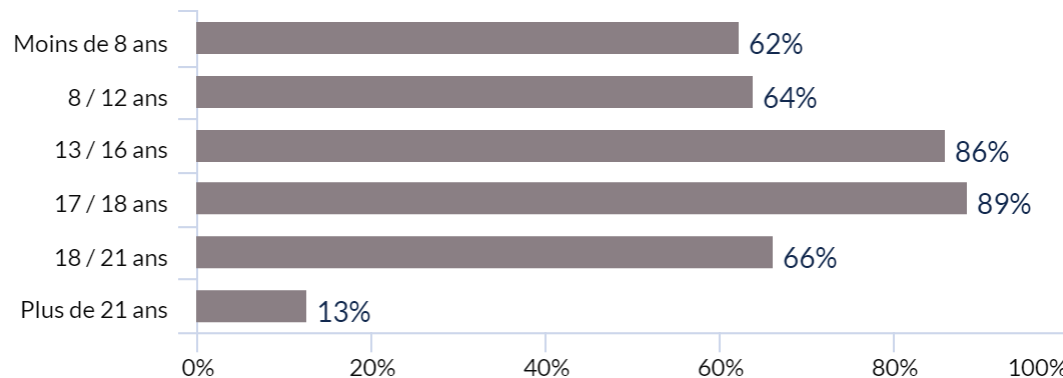
Quelle est la capacité d'accueil au sein de l'établissement ?



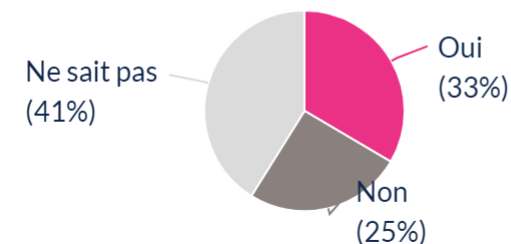
Quel est le gestionnaire de votre établissement ?



Quelles sont les tranches d'âge représentées au sein de l'établissement ?



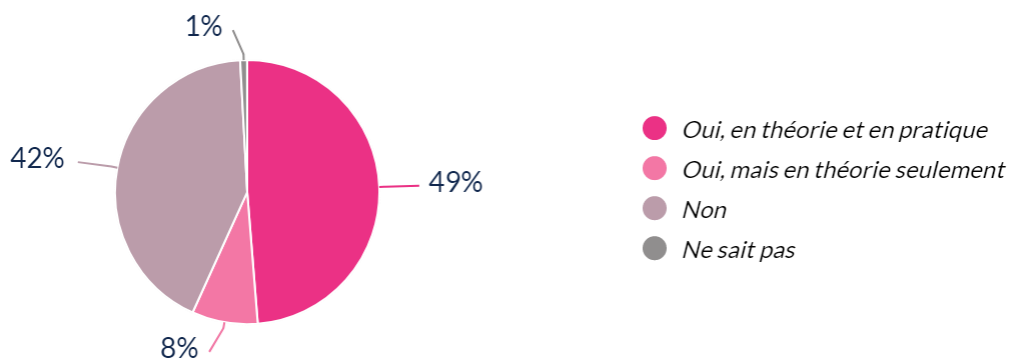
A votre connaissance, des travaux sont-ils engagés sur le sujet de la participation collective des personnes accueillies en protection de l'enfance à l'échelle du département ?



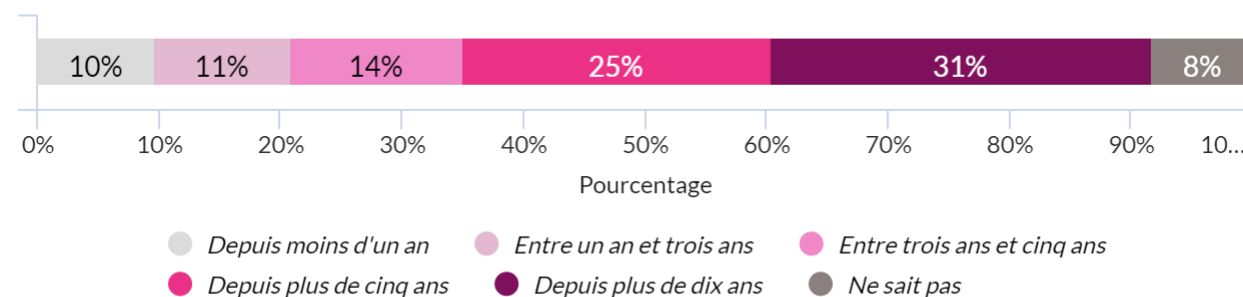
# Annexe : résultats complets de l'enquête

## Existence d'un CVS ou d'une autre instance de participation collective

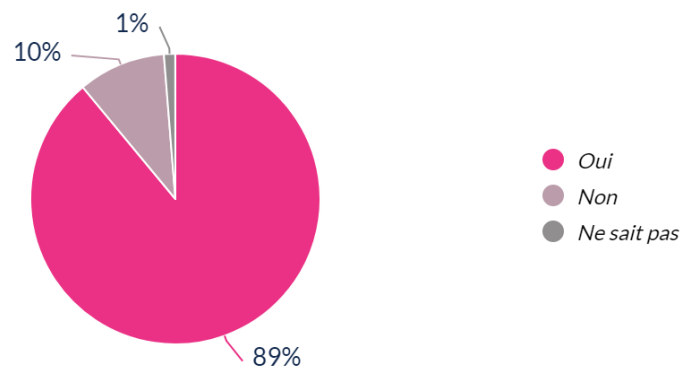
Existe-t-il un Conseil de vie sociale (CVS) au sein de votre établissement ?



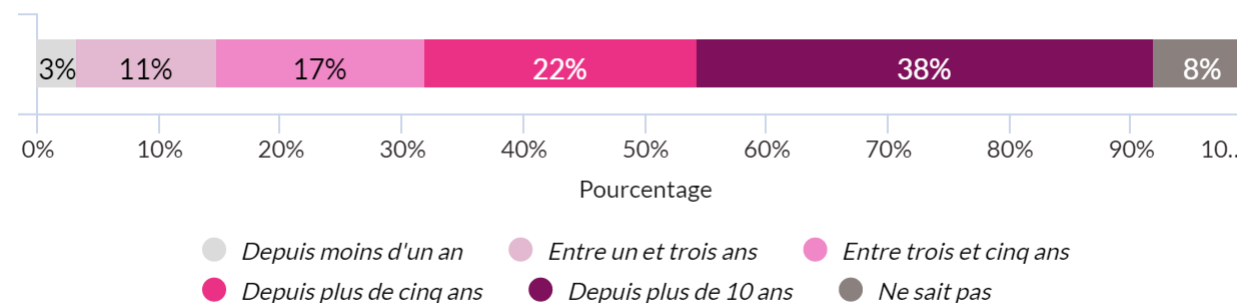
Depuis quand le CVS existe-t-il au sein de votre structure ?



Outre le CVS, existe-t-il un autre espace d'expression collective dédié à recueillir la parole des personnes accueillies sur leur vie en établissement (réunions collectives, temps d'expression...)?



Depuis quand un espace d'expression collective des personnes accueillies autre que le CVS existe-t-il dans votre structure ?

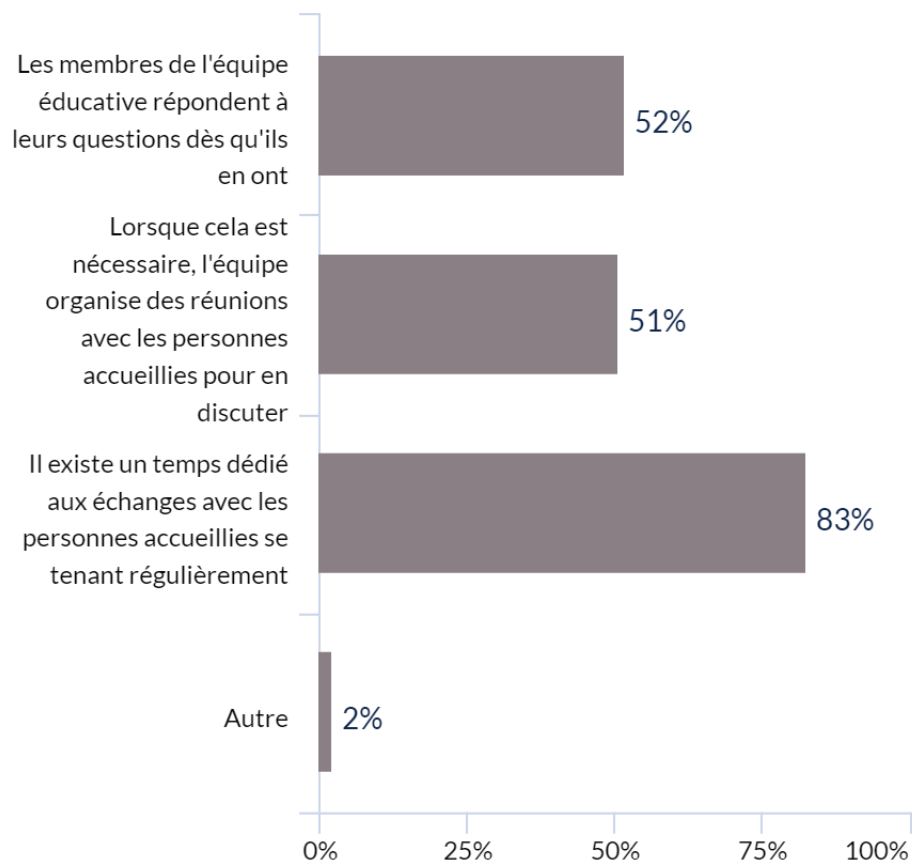




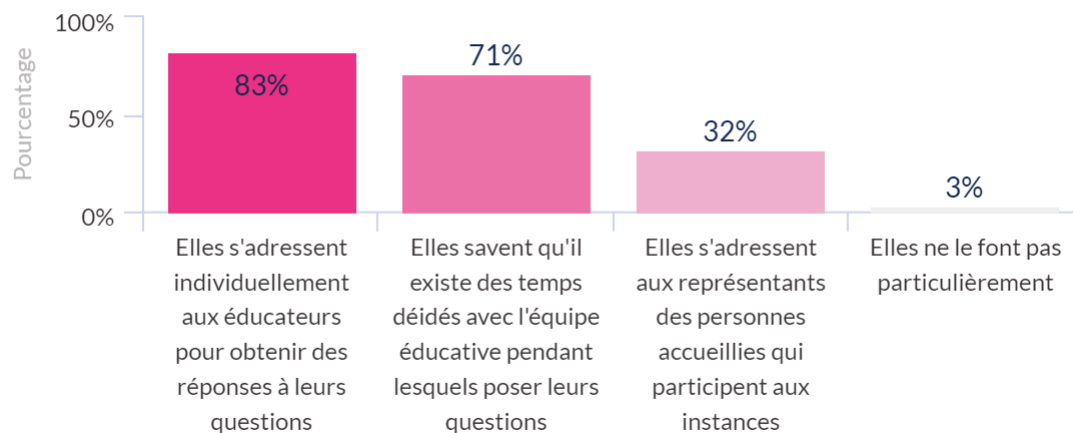
# Annexe : résultats complets de l'enquête

## Recueil des besoins et idées des personnes accueillies

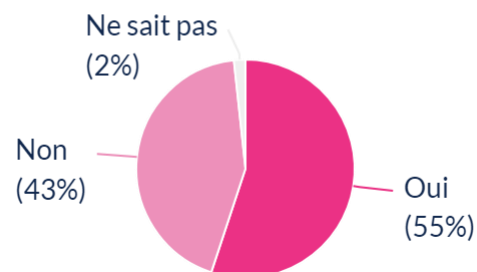
De manière générale, comment procédez-vous pour aborder les sujets collectifs du quotidien avec les personnes accueillies ?



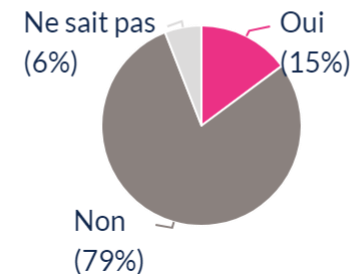
Comment les personnes accueillies font-elles généralement pour faire remonter leurs préoccupations / idées / besoins à l'équipe concernant le fonctionnement de la structure ?



Disposez-vous d'outils particuliers pour cette remontée de besoins ou d'idées ?



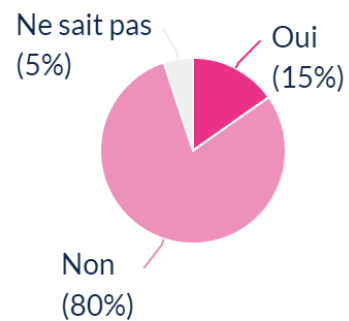
Utilisez-vous des outils spécifiques permettant de prendre les besoins / propositions des personnes en situation de handicap, ou ne s'exprimant pas en français ?



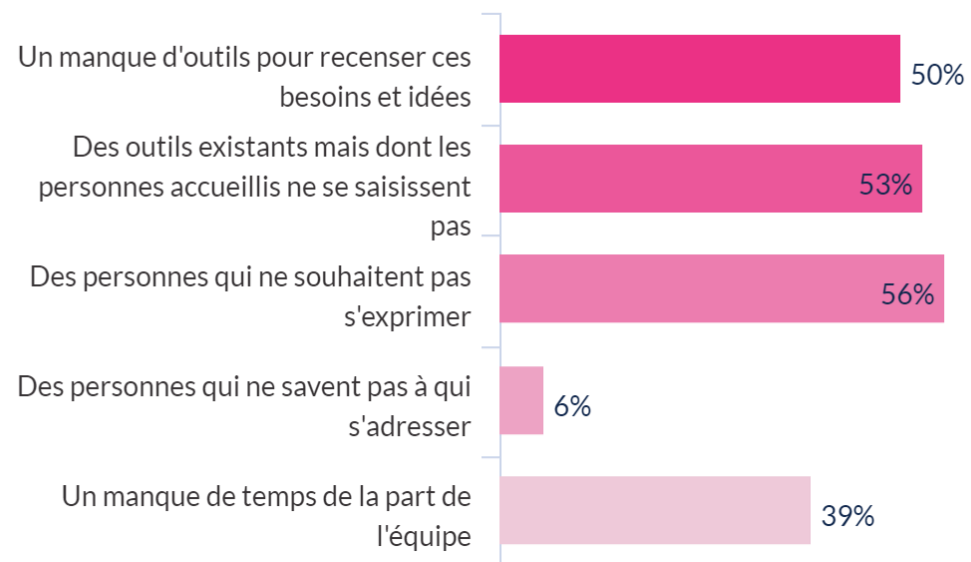
## Annexe : résultats complets de l'enquête

### Recueil des besoins et idées des personnes accueillies

Rencontrez-vous des difficultés dans le recensement des besoins et idées concernant la vie collective au sein de la structure ?



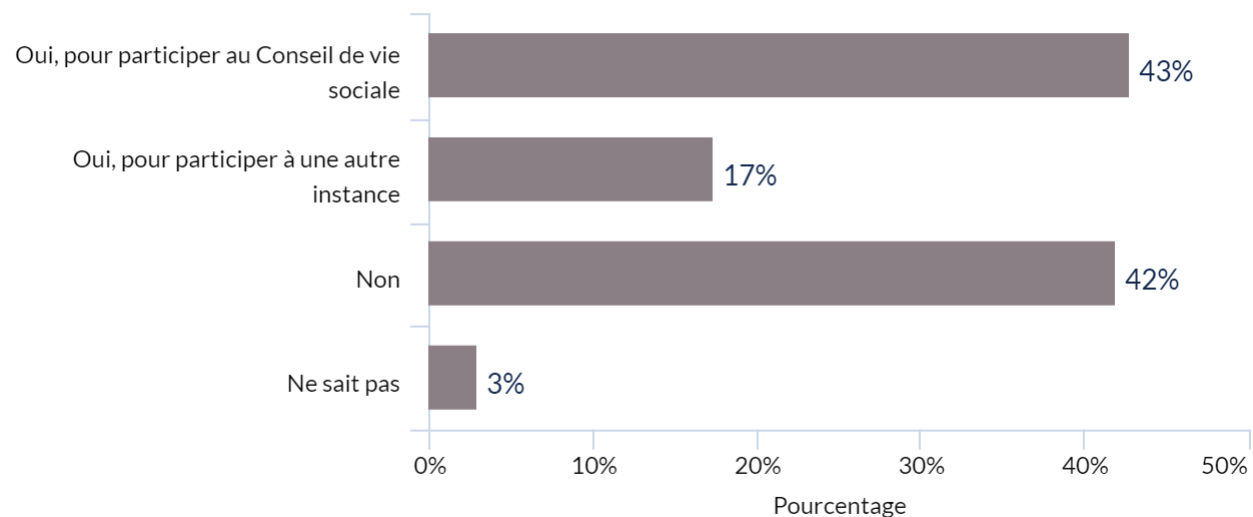
Quelles sont ces difficultés ?



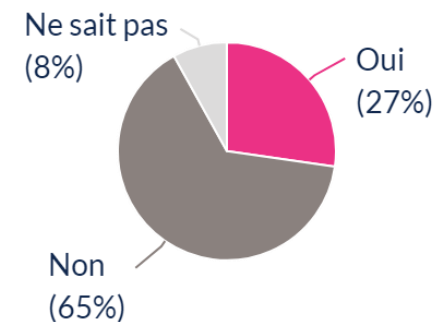
## Annexe : résultats complets de l'enquête

### Elections des représentants des personnes accueillies

Avez-vous déjà organisé des élections de représentants des personnes accueillies au sein d'instances mises en place au sein de la structure ?



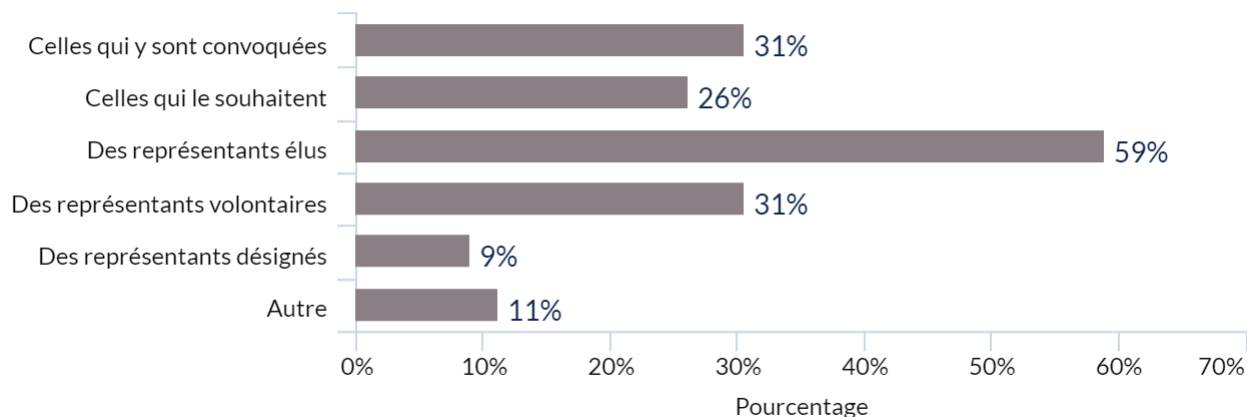
Avez-vous eu des difficultés à trouver des candidats pour siéger au CVS ? (pour les structures ayant un CVS)



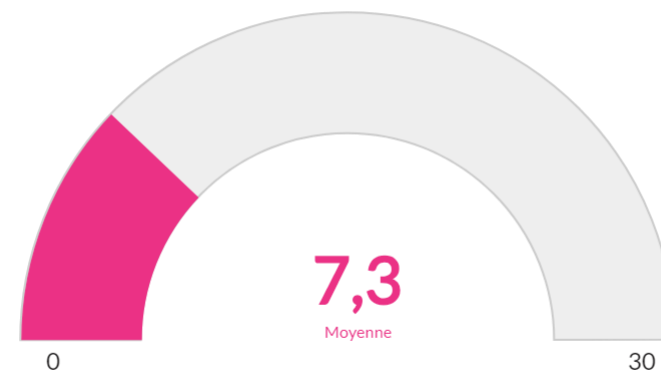
# Annexe : résultats complets de l'enquête

## Personnes présentes lors des réunions du CVS

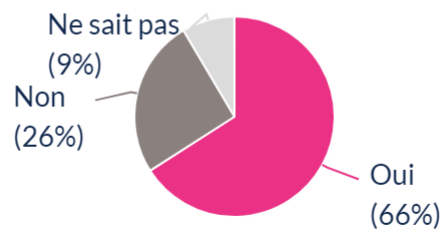
Qui sont les personnes accueillies participants aux réunions du CVS ?



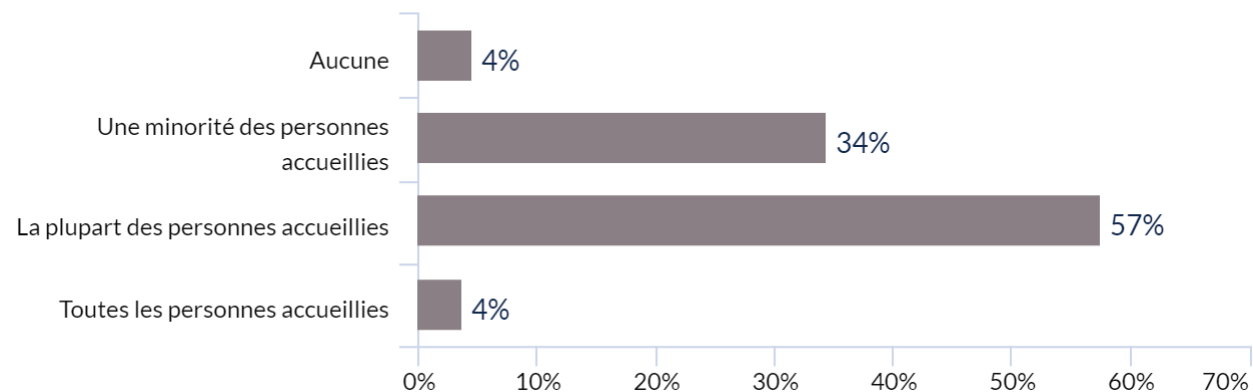
Combien de représentants des personnes accueillies siègent au CVS ?



Est-ce que les différentes tranches d'âge des personnes accueillies au sein de l'établissement sont représentées au sein du CVS ?



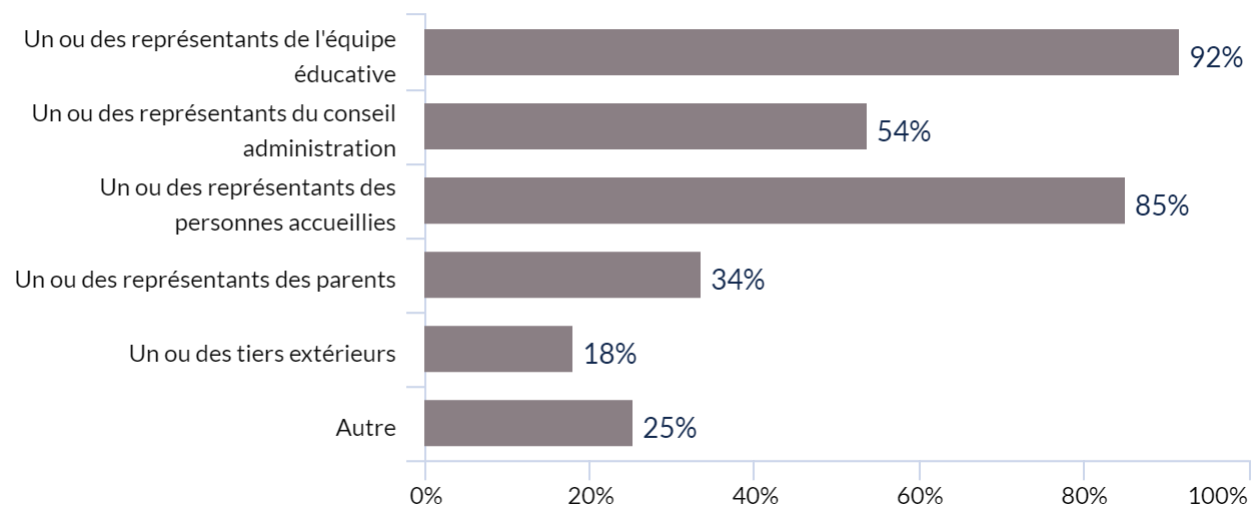
Quelle est selon vous la part des personnes accueillies sachant à quoi sert le CVS au sein de la structure ?



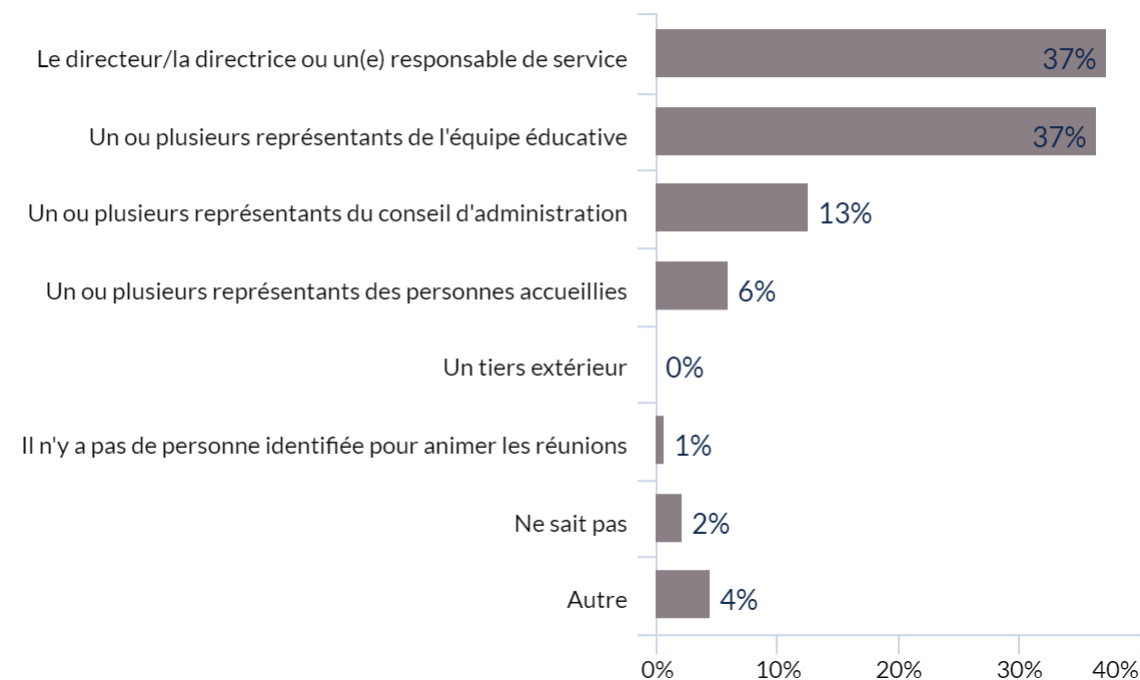
## Annexe : résultats complets de l'enquête

### Personnes présentes lors des réunions du CVS

Qui participe aux réunions du CVS ?



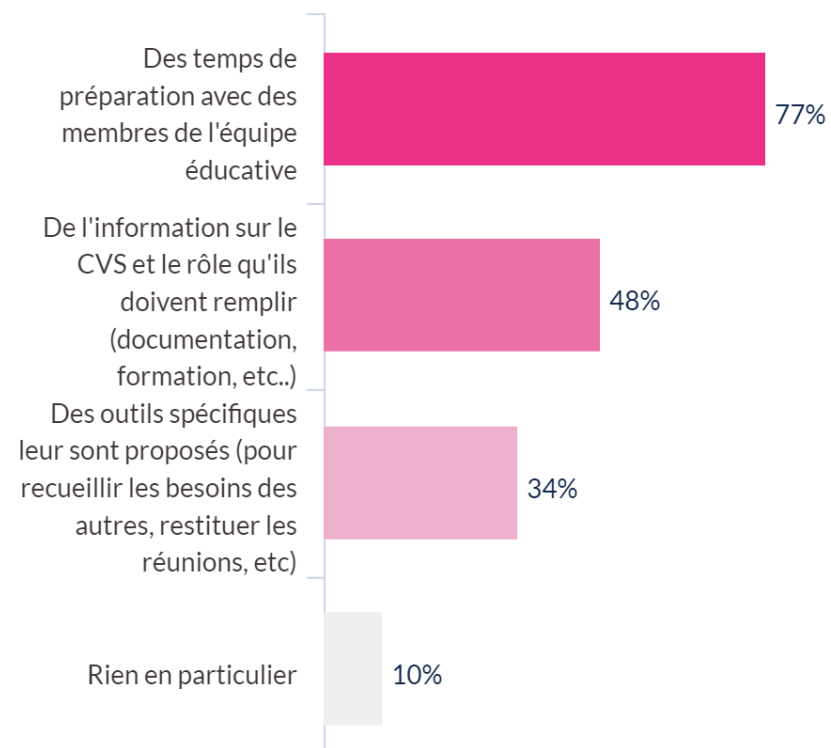
Qui est en charge d'animer les réunions du CVS ?



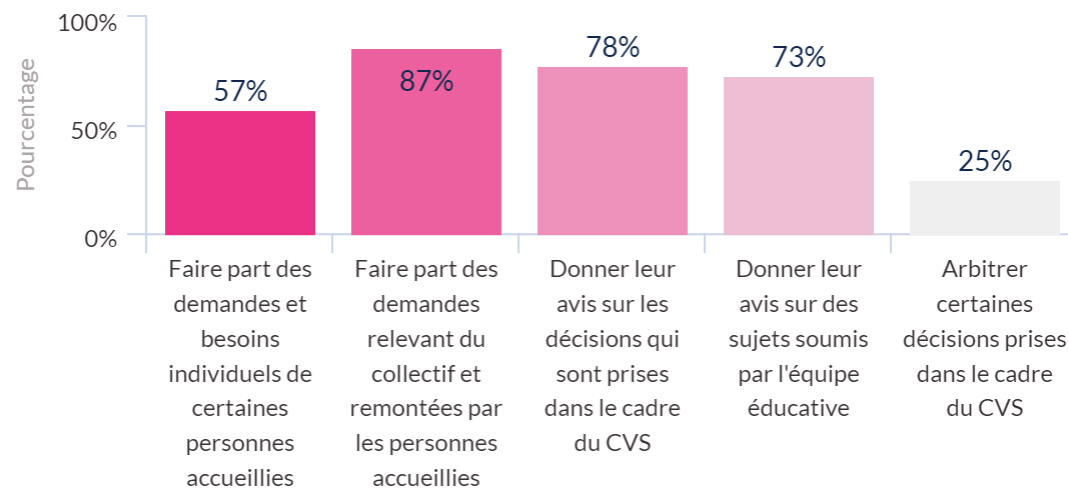
## Annexe : résultats complets de l'enquête

### Accompagnement et rôle des représentants élus

Comment les représentants des personnes accueillies sont-ils accompagnés dans cette fonction de représentation de leurs pairs ?



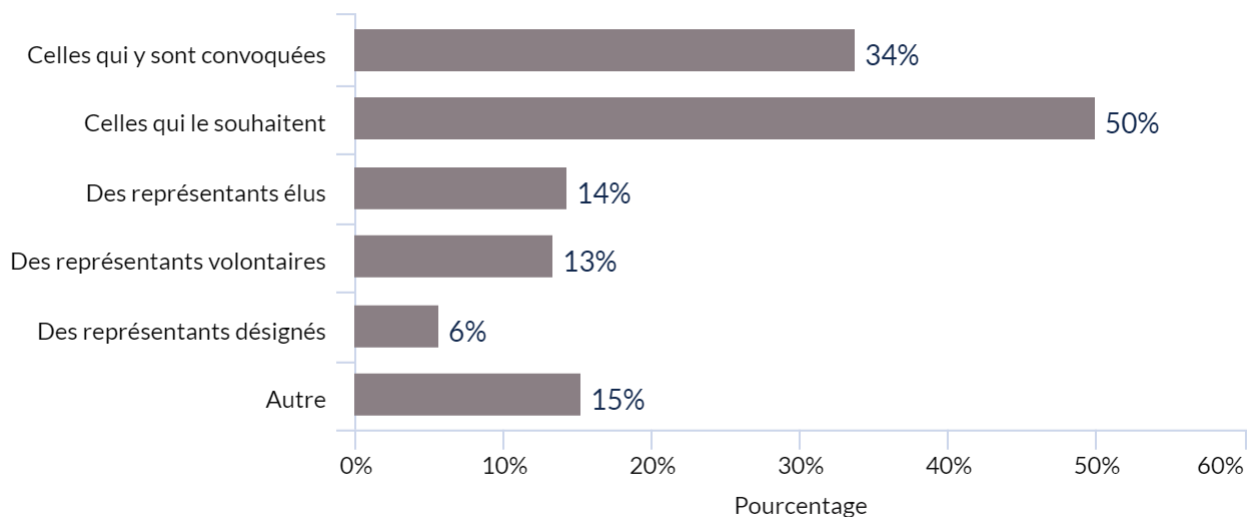
Que est le rôle des personnes accueillies participant aux réunions du CVS ?



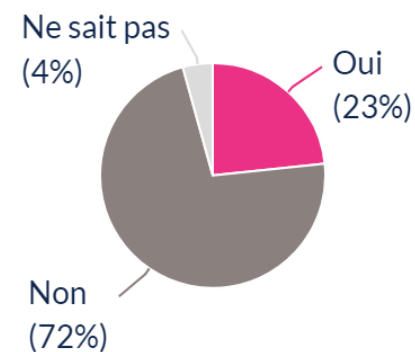
## Annexe : résultats complets de l'enquête

### Personnes présentes lors des autres instances de participation collective

Qui sont les personnes accueillies participant aux espaces d'échanges collectifs organisés au sein de la structure (hors CVS) ?



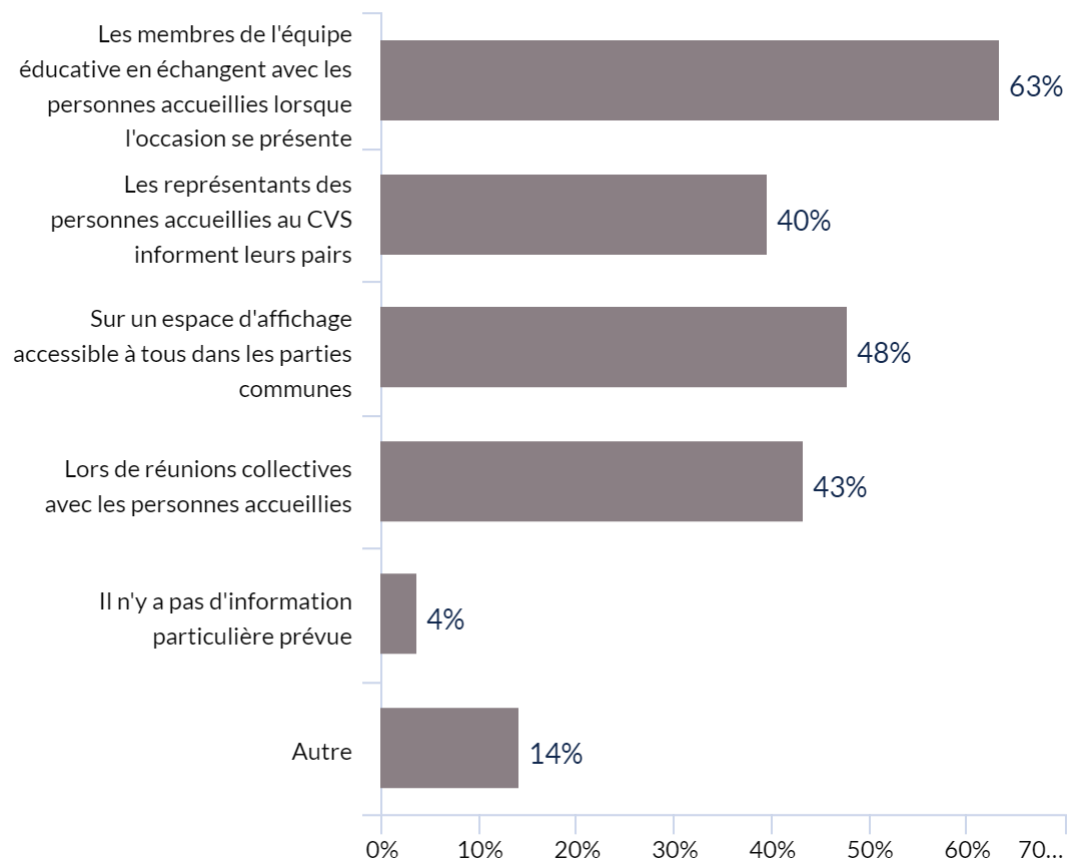
Avez-vous des difficultés à mobiliser les personnes accueillies pour participer à cet espace d'échanges collectifs ?



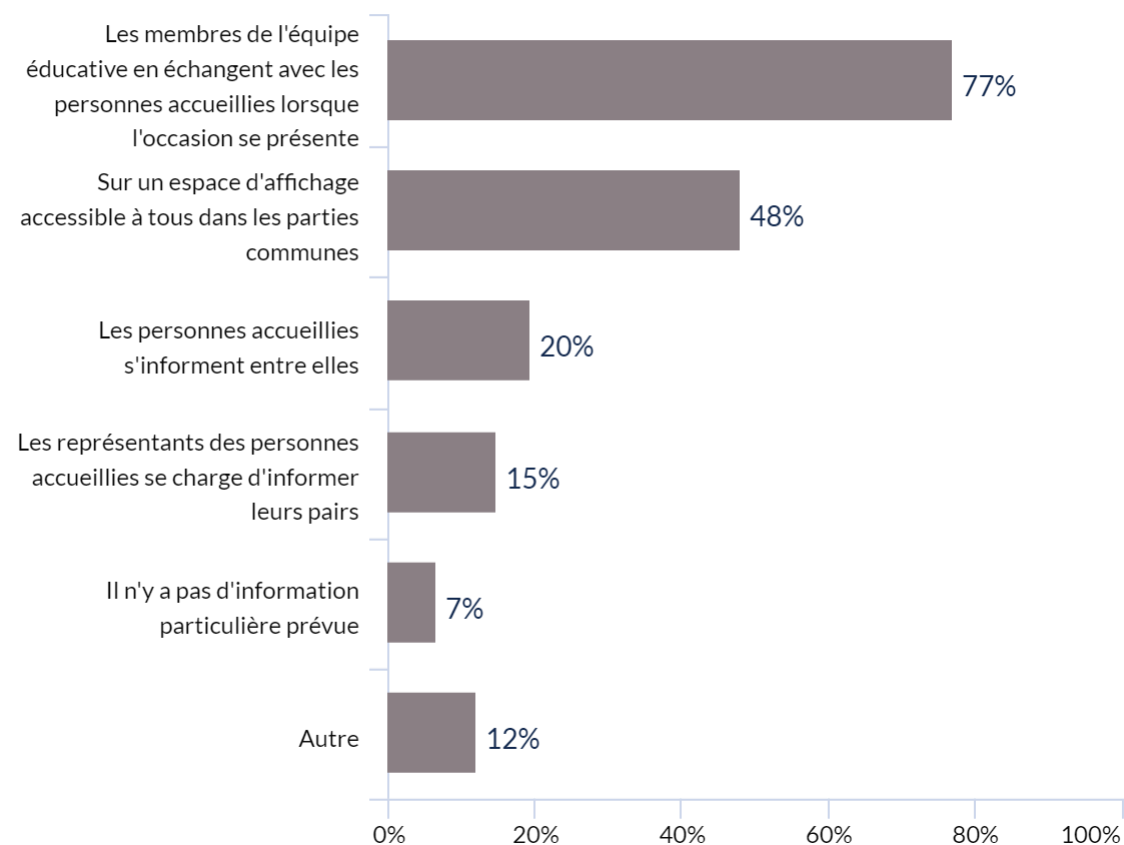
# Annexe : résultats complets de l'enquête

## Informations relatives aux instances de participation

Comment informez-vous les personnes accueillies de la tenue des réunions du CVS ?



Comment informez vous les personnes accueillies de la tenue de réunions collectives sur la vie de l'établissement (hors CVS) ?

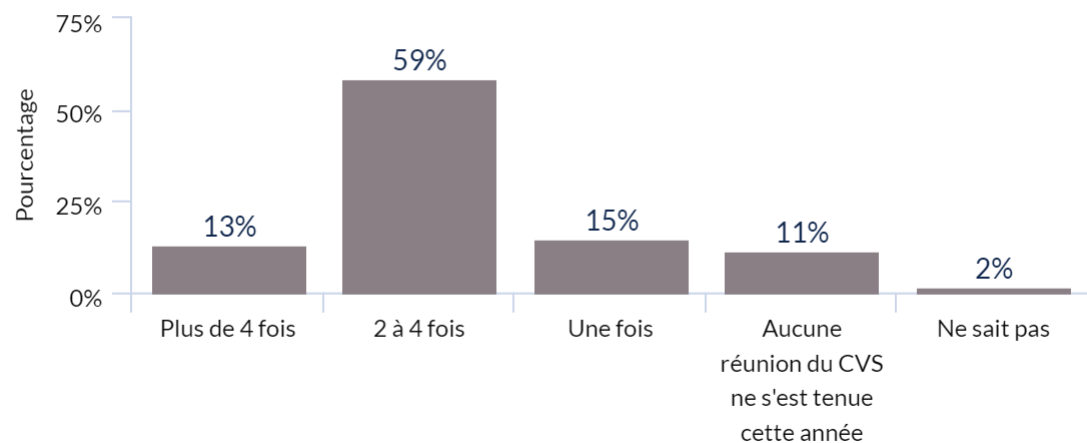




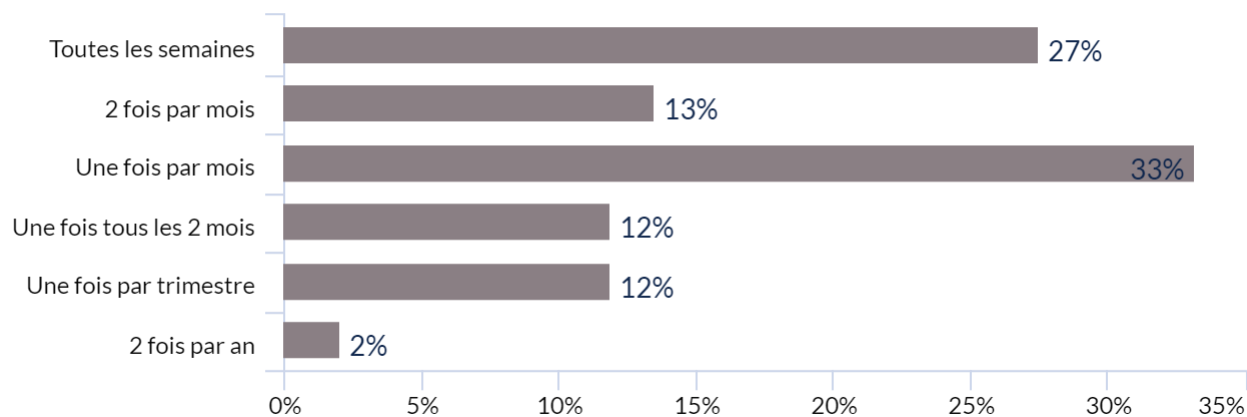
## Annexe : résultats complets de l'enquête

### Fréquence des réunions

Combien de fois s'est réuni le CVS sur l'année qui vient de s'écouler ( de l'été 2019 à l'été 2020) ?

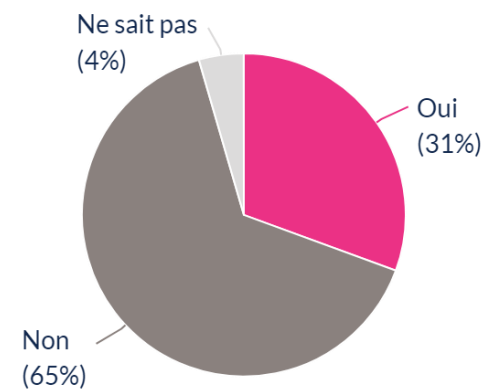


Hors CVS, à quelle fréquence se déroulent les réunions collectives avec les personnes accueillies ?



### Moyens dédiés au fonctionnement du CVS

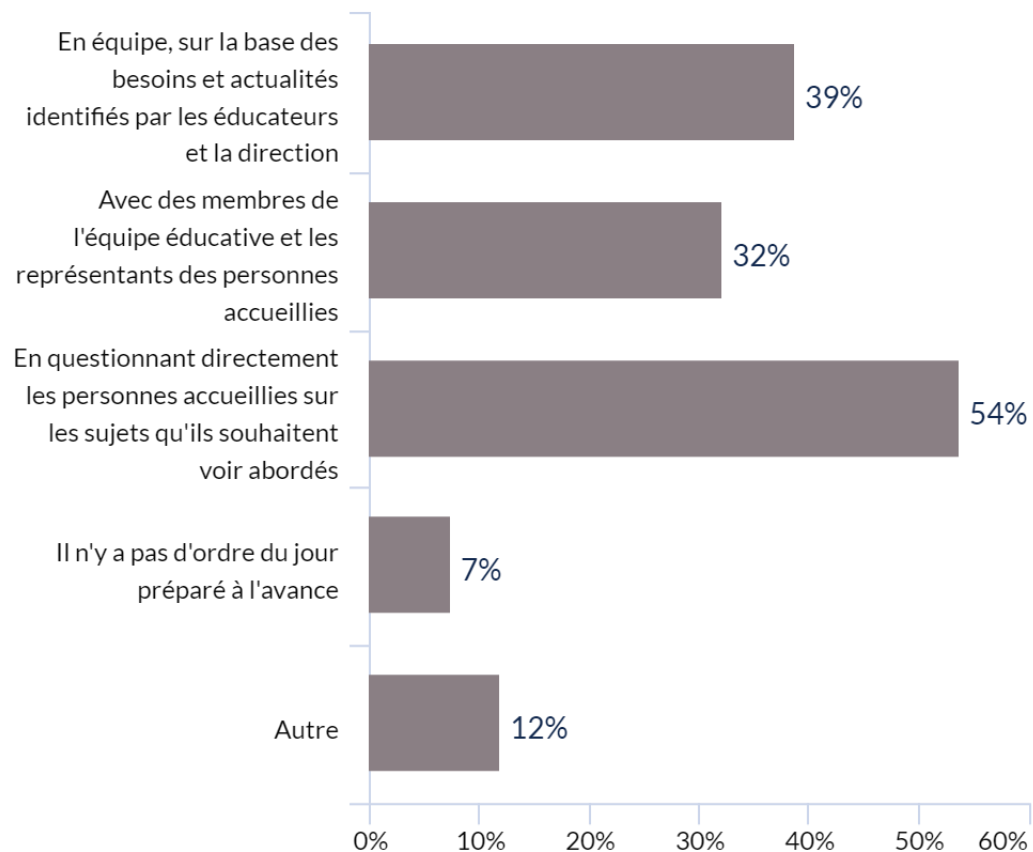
Y a-t-il des moyens dédiés au fonctionnement du CVS au sein de votre établissement (matériel, frais divers, défraiement...) ?



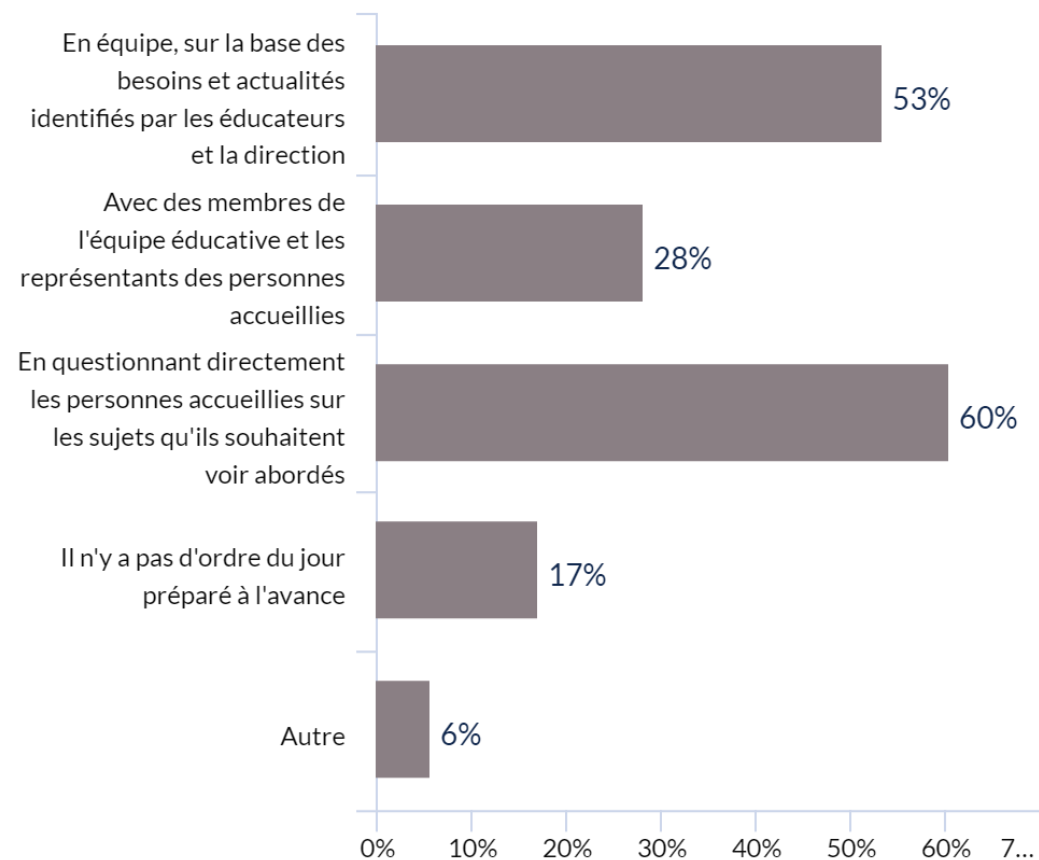
## Annexe : résultats complets de l'enquête

### Ordre du jour des réunions

Comment est constitué l'ordre du jour des réunions du CVS ?



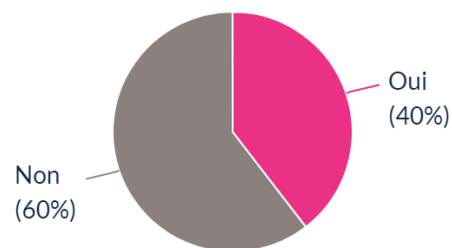
Comment est constitué l'ordre du jour des réunions collectives (hors CVS) ?



# Annexe : résultats complets de l'enquête

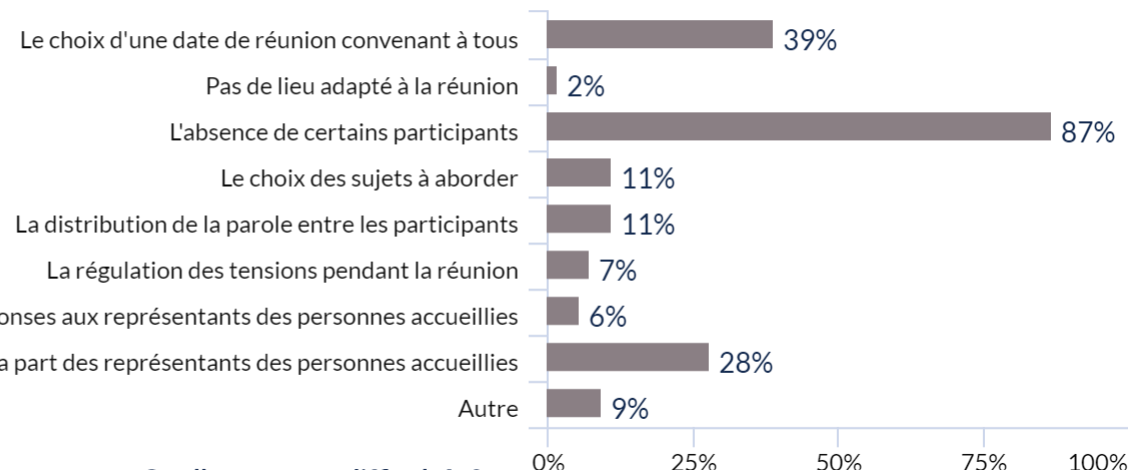
## Difficultés relatives à l'organisation des instances de participation

Rencontrez-vous des difficultés liées à l'organisation et à la tenue des réunions du CVS (disponibilités des participants, locaux, absence ou présence de certaines personnes, distribution de la parole, etc...)

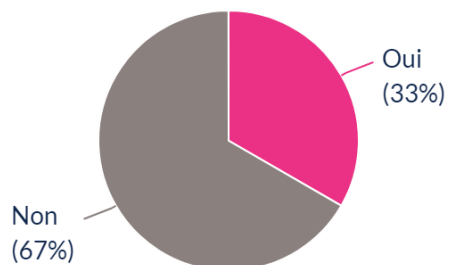


La capacité à obtenir des avis / propositions de la part des représentants des personnes accueillies

### Quelles sont ces difficultés ?

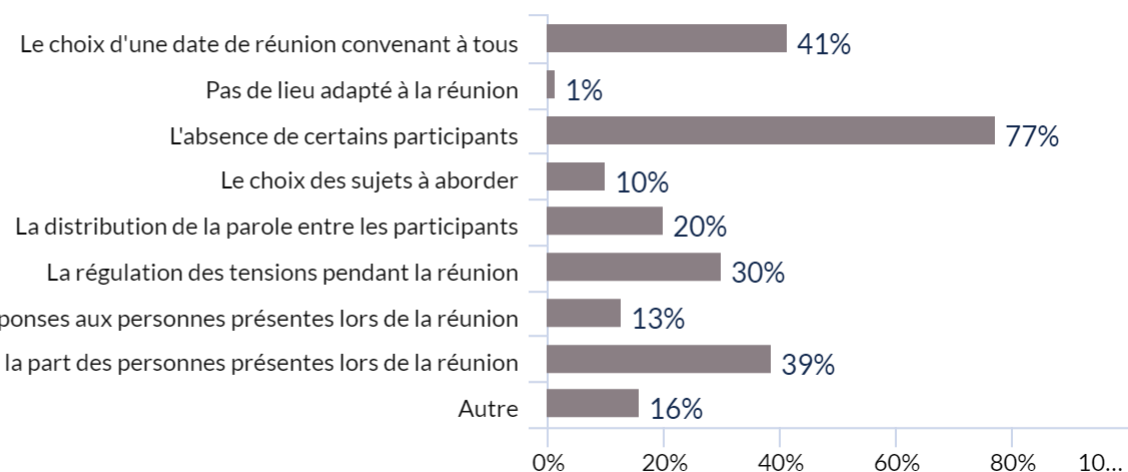


Rencontrez-vous des difficultés liées à l'organisation et à la tenue des réunions collectives ?



La capacité à obtenir des avis / propositions de la part des personnes présentes lors de la réunion

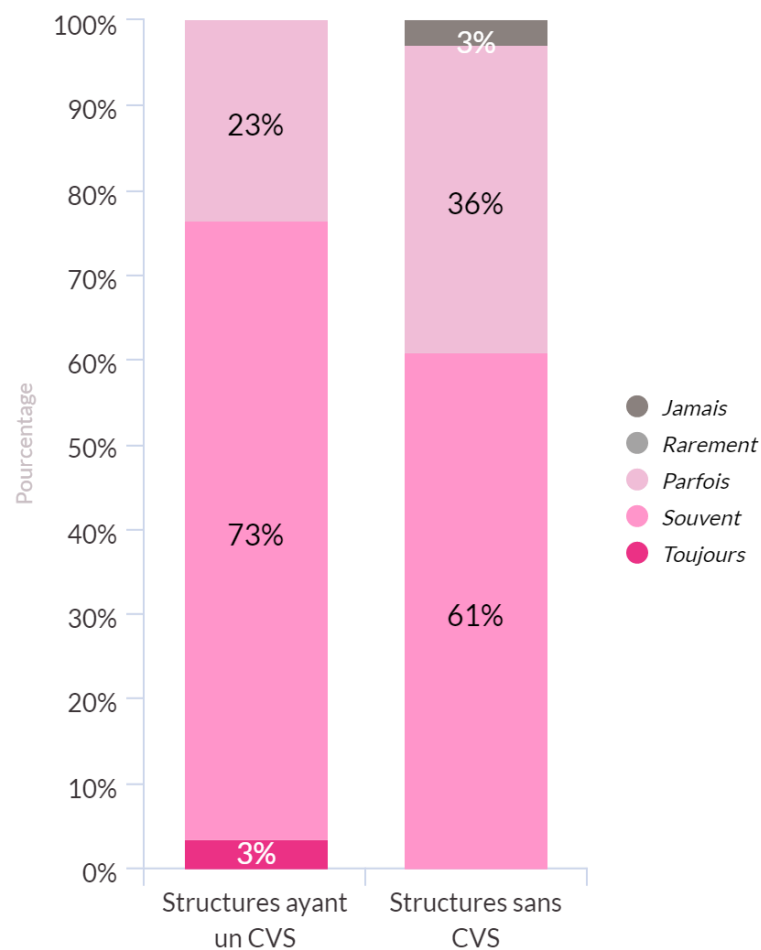
### Quelles sont ces difficultés ?



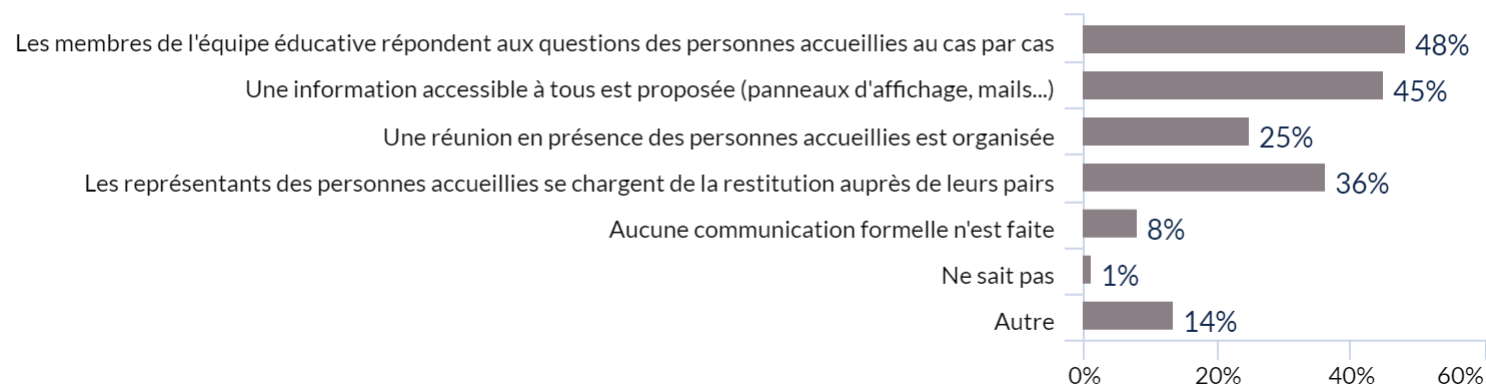
# Annexe : résultats complets de l'enquête

## Décisions prises

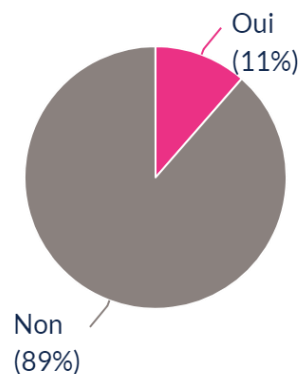
Les demandes et propositions issues des réunions du CVS ou d'autres réunions collectives aboutissent-elles ?



Comment sont informées les personnes accueillies des décisions qui sont prises par l'équipe ou le conseil d'administration suite à la formulation de demandes ou de propositions de leur part ?



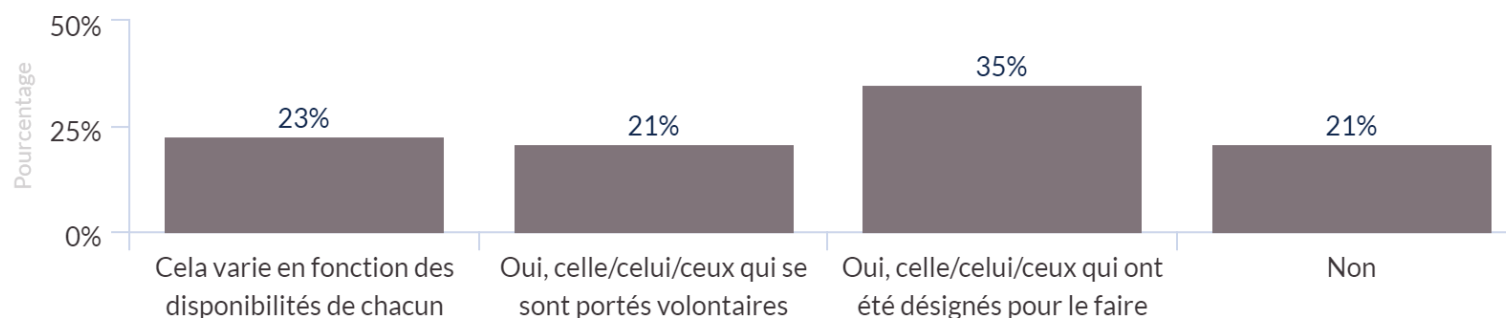
Rencontrez-vous des difficultés pour informer les personnes accueillies des décisions prises ?



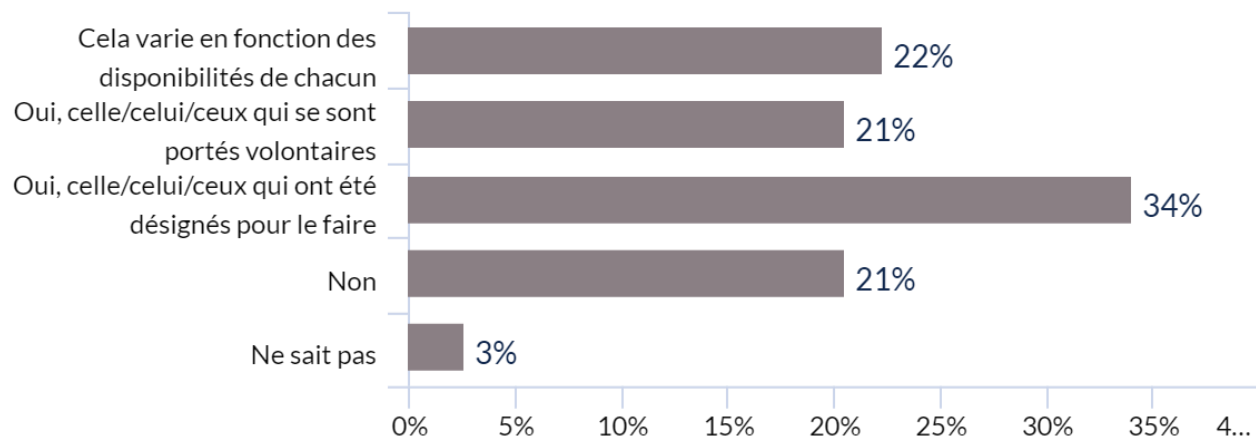
## Annexe : résultats complets de l'enquête

### Organisation et mobilisation de l'équipe

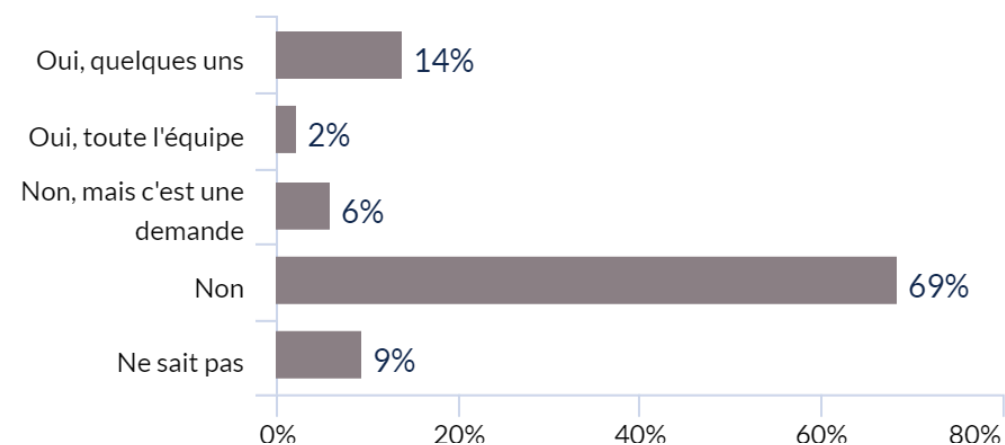
Y a-t-il au sein de votre équipe quelqu'un en charge du suivi et de la mise en oeuvre du CVS / autres réunions de participation collective ?



Y a-t-il au sein de votre équipe quelqu'un en charge du suivi et de la mise en oeuvre du CVS / autres réunions de participation collective ?



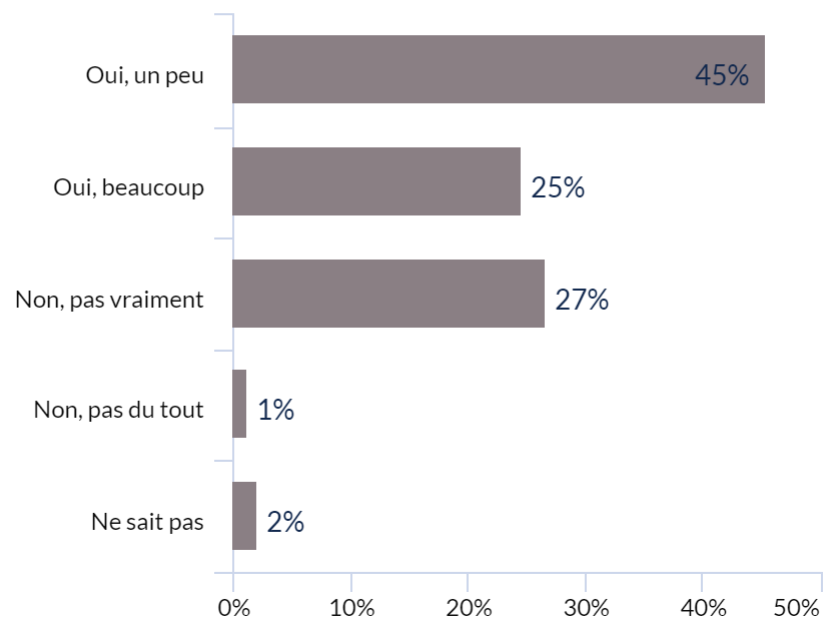
Des membres de l'équipe ont-ils déjà bénéficié de formations sur la participation des personnes accueillies et accompagnées ?



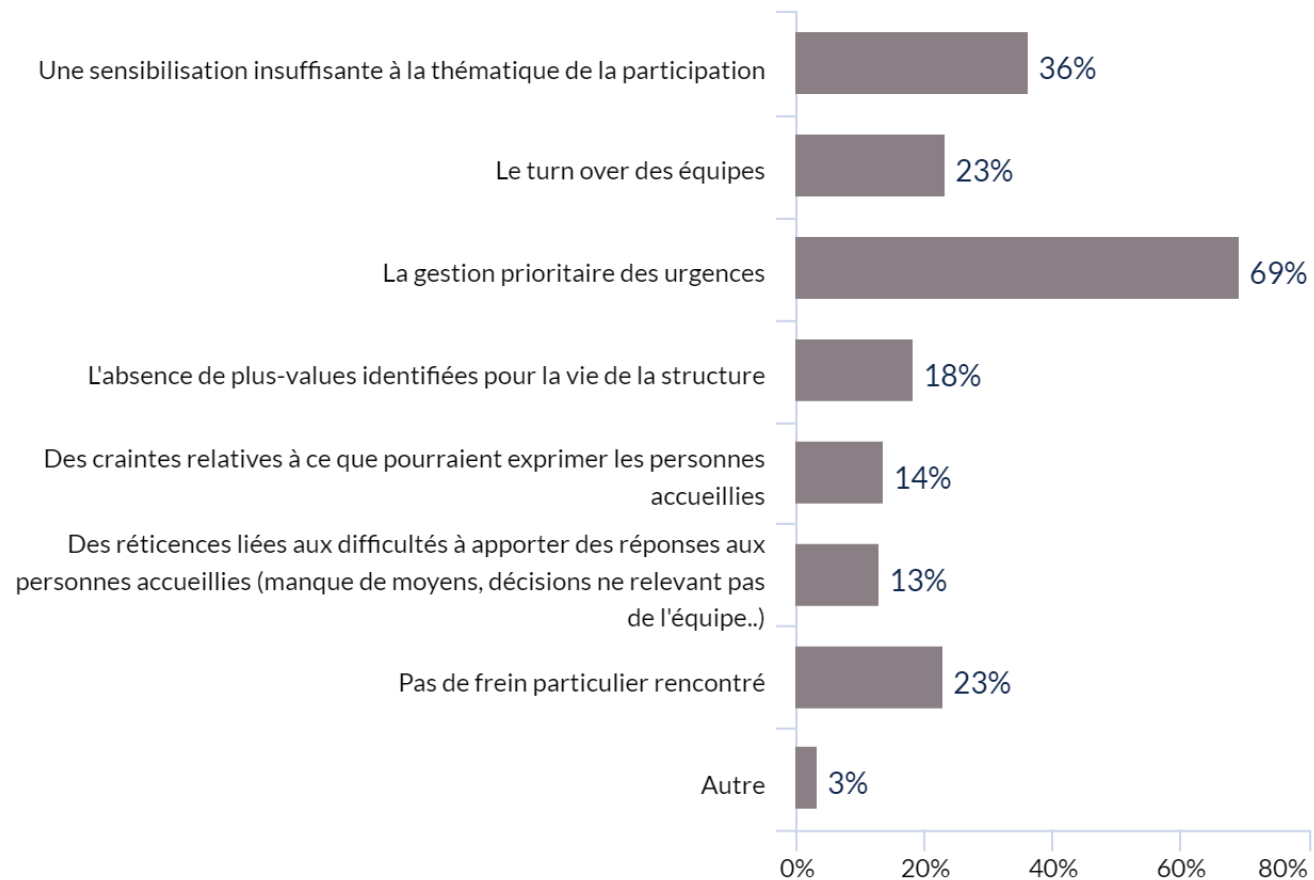
## Annexe : résultats complets de l'enquête

### Organisation et mobilisation de l'équipe

En dehors des accompagnements individuels, avez-vous l'impression que l'équipe parvient à se mobiliser sur le sujet de la participation collective des personnes accueillies à l'échelle de la structure ?



Quels sont selon vous les principaux freins à la mobilisation de l'équipe sur la participation collective des personnes accueillies au sein de la structure ?



## Annexe : résultats complets de l'enquête

### Effets de la mise en place d'espaces d'expression collective sur la vie de la structure

Sur une échelle de 1(nul) à 10 (fort), avez-vous l'impression que le CVS et/ou les espaces d'expression collective de votre structure a des effets positifs sur les relations entre l'équipe éducative et les personnes accueillies ?



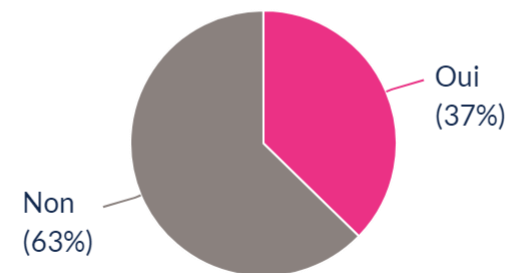
Sur une échelle de 1 (nul) à 10 (fort), avez-vous l'impression que le CVS et/ou les espaces d'expression collectives de votre structure permet de davantage impliquer les personnes accueillies dans la vie de la structure ?



Sur une échelle de 1 (nul) à 10 (fort) avez-vous l'impression que le CVS et/ou les espaces d'expression collective de votre structure permet de réguler les tensions ?



Avez-vous un retour d'expérience positif à partager, rendu possible grâce à la mise en place du CVS ou un autre espace de participation collective des personnes accueillies au sein de la structure ? (un projet en particulier, des améliorations à l'échelle de la structure, des évolutions chez les personnes accueillies / les équipes...)



## Annexe : résultats complets de l'enquête

### Besoins liés à la mise en place ou à l'amélioration du CVS

De quoi auriez-vous besoin pour améliorer le fonctionnement de votre CVS / pour mettre en place un CVS au sein de votre structure ?

